

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
	<u>I - CONSTRUCTIONS SCOLAIRES</u>				
1	<u>TROYES</u> - Collège Moderne de Jeunes Filles				
2	<u>TROYES</u> - Ecole Primaire Supérieure de Jeunes Filles - Gestion de l'Internat - Collège Moderne de Jeunes Filles - Dossier technique.				
3	<u>TROYES</u> - Collège Moderne de Jeunes Filles - Travaux d'extension - Dossiers financiers.				
4	<u>TROYES</u> - Lycée nationalisé de Jeunes Filles - Projet de décoration.				
5	<u>SAINT-ANDRE-LES-VERGERS</u> - Groupe Baltet, Paul Maitrot - 2 classes maternelles - Dossier administratif.				
6	<u>SAINT-ANDRE-LES-VERGERS</u> - "Paul Maitrot" Construction de logements - Ecole primaire - Bureau médical - Dossier d'exécution.				
7	<u>SAINT-ANDRE-LES-VERGERS</u> - Construction Groupe scolaire Baltet - Dossier financier - Adjudication - Dossier technique.				
8	<u>AIX-EN-OTHE</u> - Construction de deux classes maternelles.				
9	<u>Agglomération Troyenne</u> - Subventions pour acquisitions de terrains : Sainte-Savine (Chanteloup) - Saint-André (Thiers mat.) - 1er Mai - Dossier financier "Les Chartreux".				
10	<u>Cité scolaire de BAR-SUR-AUBE</u> - Dossier marché.				
11	<u>Cité scolaire de BAR-SUR-AUBE</u> - Dossier marché.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
12	<u>Cité scolaire de BAR-SUR-AUBE</u> - Pièces écrites chemise 1.				
13	<u>Cité scolaire de BAR-SUR-AUBE</u> - Pièces écrites chemise 2.				
14	<u>Cité scolaire de BAR-SUR-AUBE</u> - Plans techniques chemise 3.				
15	<u>Cité scolaire de BAR-SUR-AUBE</u> - Plans technique chemise 4.				
16	<u>Cité scolaire de BAR-SUR-AUBE</u> - Lots 02 à 12 Chemise 5.				
17	<u>Cité scolaire de BAR-SUR-AUBE</u> - Etudes préliminaires.				
18	<u>Cité scolaire de BAR-SUR-AUBE</u> - C.E.S. dossier administratif.				
19	<u>Cité scolaire de BAR-SUR-AUBE</u> - Lycée, dossier administratif.				
20	<u>Cité scolaire de BAR-SUR-AUBE</u> - Avant projet.				
21	<u>Cité scolaire de BAR-SUR-AUBE</u> - Avant projet.				
22	<u>Deuxième degré</u> - Programme pluriannuel 1971 à 1976.				
23	<u>Deuxième degré</u> - Programme 1970 à 1973.				
24	<u>ARCIS-SUR-AUBE</u> - Projet de décoration du CES Dossier financier.				
25	<u>ARCIS-SUR-AUBE</u> - Ecole de filles - Décoration Construction d'un CES (600 élèves).				
26	<u>ARCIS-SUR-AUBE</u> - Dossiers des marchés du CES.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).
A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
27	<u>ARCIS-SUR-AUBE</u> - Dossiers des marchés du CES.				
28	<u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Lycée - Construction du lycée - Dossier administratif.				
29	<u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Lycée - Dossier financier.				
30	<u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Lycée - Dossier d'avant-projet et dossier travaux complémentaires.				
31	<u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Lycée - Dossier adjudication - Dossier décoration.				
32	<u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Lycée - Décompte définitif.				
33	<u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Lycée - Dégâts à la toiture.				
34	<u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Lycée - Dossier technique plans n° 1 à 21.				
35	<u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Lycée - Dossier exécution.				
36	<u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Lycée - Marché avec les Etablissements Briant.				
37	<u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Lycée - Avenant n° 1 au marché Briant.				
38	<u>DIENVILLE</u> - Construction d'une classe maternelle avec annexes.				
	<u>JASSEINES</u> - Construction d'une école maternelle intercommunale à une classe.				
	<u>MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE</u> - Construction d'une classe maternelle.				
	<u>MUSSY-SUR-SEINE</u> - Aménagement d'une salle de jeux à l'école maternelle Henri Chantavoine.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).
A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
39	<u>MUSSY-SUR-SEINE</u> - Construction de deux classes maternelles, et d'une classe primaire. <u>LA RIVIERE-DE-CORPS</u> - Construction de deux classes maternelles. <u>SAINTE-MAURE</u> - Aménagement d'une école maternelle.				
40	<u>TROYES</u> - Construction 1er degré - Projets - types et commandes groupées secteur ind. Trévois - Reconstruction école maternelle rue Hennequin - Groupe Hennequin - Groupe 1er Mai.				
41	<u>MARIGNY-LE-CHATEL</u> - Construction du Collège Dossier technique (partie).				
42	<u>MARIGNY-LE-CHATEL</u> - Dossier technique (reste)				
43	<u>MERY-SUR-SEINE</u> - Construction du Collège - Dossier terrain.				
44	<u>MERY-SUR-SEINE</u> - Dossier technique du Collège.				
45	<u>TROYES</u> - Collège Marie-Curie - (construction) Dossier terrain.				
46	<u>TROYES</u> - Collège Marie-Curie (construction) Dossier technique.				
47	<u>TROYES</u> - Collège Marie-Curie (construction) Dossier marché.				
48	<u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Construction du Collège A. Camus - Dossier administratif et financier.				
49	<u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Construction du collège A. Camus - Dossier terrain et décoration.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).
A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
50	<u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Construction du Collège A. Camus - Dossier technique.				
51	<u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Extension du Collège A. Camus - Dossier administratif + devis.				
52	<u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Extension du Collège A. Camus - Dossier financier.				
53	<u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Extension du Collège A. Camus - Dossier technique.				
54	<u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Construction du Collège P. Brossolette - Dossier administratif et décoration.				
55	<u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Construction du Collège P. Brossolette - Dossier financier.				
56	<u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Construction du Collège P. Brossolette - Dossier technique.				
57	<u>BOUILLY</u> - Extension du Collège - Dossier Avant-projet - Décoration - Extension de la cuisine.				
58	<u>BOUILLY</u> - Extension du Collège - Dossier technique d'exécution.				
59	<u>BOUILLY</u> - Extension du Collège - Dossier administratif et financier.				
60	<u>BOUILLY</u> - Extension du Collège - Dossier versements.				
61	<u>TROYES</u> - Construction d'une classe maternelle à l'école des Cumines. <u>BERCENAY-EN-OTHE</u> - Construction d'une école intercommunale à une classe.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
62	<u>SAINT-AUBIN</u> - Construction d'une école maternelle intercommunale à une classe. <u>VIREY-SOUS-BAR</u> - Construction d'une classe maternelle intercommunale.				
63	<u>VILLECHETIF</u> - Construction d'une classe maternelle (hameau de Belley). <u>TORVILLIERS</u> - Construction d'une classe maternelle.				
64	<u>TROYES</u> - Transfert de la S.E.S. du Collège Pithou au Collège des Terrasses.				
65	<u>BOUILLY</u> - Construction d'un C.D.I. au Collège.				
66	<u>Comité départemental des Constructions Scolaires</u> - 1959 à 1964.				
67	<u>Comité départemental des Constructions Scolaires</u> - 1965 à 1970.				
68	<u>S.I.V.O.M. de BAR-SUR-AUBE</u> - Construction de la Cité Scolaire (collège et lycée) - Dossier administratif et financier.				
69	<u>S.I.V.O.M. de BAR-SUR-AUBE</u> - Cité Scolaire - Versements à l'Entreprise Laporte.				
70	<u>S.I.V.O.M. de BAR-SUR-AUBE</u> - Cité Scolaire - Versements divers.				
71	<u>S.I.V.O.M. de BAR-SUR-AUBE</u> - Cité scolaire - Versements divers.				
72	<u>S.I.V.O.M. de BAR-SUR-AUBE</u> - Cité Scolaire - Versements divers - Honoraires d'architecte - Décoration.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).
A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
73	<u>Ville de BAR-SUR-SEINE</u> - Extension du Collège - Dossier administratif et financier.				
74	<u>Ville de BAR-SUR-SEINE</u> - Extension du Collège - Dossier terrain.				
75	<u>Ville de BAR-SUR-SEINE</u> - Extension du Collège - Dossier technique d'engagement de dépenses.				
76	<u>Ville de BAR-SUR-SEINE</u> - Extension du Collège - Dossier Marché.				
77	<u>AUXON</u> - Construction d'une école maternelle intercommunale (deux classes).				
78	<u>BOURANTON</u> - Construction de deux classes primaires. <u>CHACOURCE</u> - Construction d'une classe maternelle. <u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Construction d'un groupe scolaire "Les Hâlées (5 classes primaires + 2 classes maternelles) - Dossier administratif, financier et décoration.				
79	<u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Construction du groupe scolaire "Les Hâlées" - Dossier technique.				
80	<u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Extension du groupe Jean Jaurès (10 classes primaires - 3 logements - 2 maternelles) - Dossier administratif, financier et décoration.				
81	<u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Extension du groupe Jean Jaurès - Dossiers techniques.				
82	<u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Construction du groupe Jean Moulin (1er gr.) 12 cl. prim. 4 mat.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 M</u>					
83	<u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Construction du groupe Jean Moulin - Dossier technique.				
84	<u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Construction du groupe Bartholdi (2ème groupe) - 12 classes primaires, 4 maternelles et 3 logements.				
85	<u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Construction du groupe Teilhard de Chardin (3ème groupe) - 12 classes primaires, 4 maternelles et 3 logements.				
86	<u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Construction du groupe Teilhard de Chardin - Dossier technique.				
87	<u>TROYES</u> - Lycée de Garçons Chrestien de Troyes - Dossier terrain.				
88	<u>TROYES</u> - Lycée de Garçons Chrestien de Troyes - Dossier administratif et d'avant-projet.				
89	<u>TROYES</u> - Lycée de Garçons Chrestien de Troyes - Dossier d'engagement de dépenses.				
90	<u>TROYES</u> - Lycée de Garçons Chrestien de Troyes - Dossier financier.				
91	<u>TROYES</u> -; Lycée de Garçons Chrestien de Troyes - Dossier Marché + dossier décoration.				
92	<u>TROYES</u> - Lycée de Garçons Chrestien de Troyes - Dossier Marché (suite).				
93	<u>JEUGNY</u> - Ecole de regroupement - Dossier de constitution du syndicat.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).
A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
94	<u>JEUGNY</u> - Ecole de regroupement - Fonctionnement du Syndicat - Frais - Réunions de travail - Projet de décoration.				
95	<u>CHARMONT-SOUS-BARBUISE</u> - Construction d'une classe maternelle. <u>FONTVANNES</u> - Construction d'une école maternelle de regroupement.				
96	<u>CRENEY</u> - Construction d'un groupe scolaire (4 classes primaires - 2 classes maternelles) - Dossiers technique et financier - Décoration.				
97	<u>MARIGNY-LE-CHATEL</u> - Construction de trois classes maternelles (école intercommunale).				
98	<u>MAILLY-LE-CAMP</u> - Construction de 4 classes maternelles - Dossiers administratif, financier et acquisition de terrain.				
99	<u>MAILLY-LE-CAMP</u> - Construction de 4 classes maternelles - Dossiers d'avant-projet et d'exécution.				
100	<u>LONGCHAMP-SUR-AUJON</u> - Construction d'une classe maternelle. <u>MARCILLY-LE-HAYER</u> - Construction de deux classes maternelles. <u>PARS-LES-ROMILLY</u> - Construction de deux classes primaires. <u>PARS-LES-ROMILLY</u> - Construction d'une classe maternelle.				
101	<u>NOGENT-SUR-SEINE</u> - Construction d'un groupe scolaire Quartier St-Roch - Dossiers exécution et décoration.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
102	<u>NOGENT-SUR-SEINE</u> - Construction d'un groupe scolaire quartier St-Roch - Dossiers administratif et financier.				
103	<u>PAYNS</u> - Construction d'école maternelle. <u>PLANCY-L'ABBAYE</u> - Construction d'un groupe scolaire (2 maternelles, 4 classes primaires) <u>VENDEUVRE-SUR-BARSE</u> - Construction de deux classes maternelles.				
104	<u>LES NOES PRES TROYES</u> - Construction d'un groupe scolaire St-Exupéry (12 primaires + 4 maternelles).				
105	<u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Construction du groupe Robespierre (4 classes maternelles, 10 classes primaires + 2 cl. de perfectionnement) - Dossiers administratif, financier et décoration.				
106	<u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Construction du groupe Robespierre - Dossiers techniques.				
107	<u>ROSIERES PRES TROYES</u> - Construction d'une école maternelle à deux classes.				
108	<u>SAINT-ANDRE-LES-VERGERS</u> - Agrandissement du groupe des Lombards (4 cl. primaires). <u>VERRIERES</u> - Construction d'une école maternelle. <u>VERRIERES</u> - Extension de l'école maternelle.				
109	<u>SAINTE-MAURE</u> - Construction d'une cl. Maternelle. <u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Constr. d'une école mat. Pablo Picasso (Les Hauts Buissons) - Dossier administratif, financier et décoration.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
110	<u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Dossier technique.				
111	<u>SAINT-ANDRE-LES-VERGERS</u> - Construction d'un groupe scolaire rue de la République (4 cl. maternelles) - Dossiers administratif, financier et décoration.				
112	<u>SAINT-ANDRE-LES-VERGERS</u> - Construction d'un groupe scolaire rue de la République - Dossiers d'avant projet et acquisitions de terrains.				
113	<u>SAINT-ANDRE-LES-VERGERS</u> - Construction d'un groupe scolaire rue de la République - Dossier exécution.				
114	<u>CRENEY</u> - Aliénation d'une maison d'habitation et construction logements instituteurs. <u>SAINT-ANDRE-LES-VERGERS</u> - Construction d'un groupe scolaire à Montier-la-Celle - 1ère tranche : 4 classes maternelles.				
115	<u>SAINT-ANDRE-LES-VERGERS</u> - Groupe scolaire Montier-la-Celle - 2ème tranche : 12 classes primaires - Dossiers administratif, financier et décoration.				
116	<u>SAINT-ANDRE-LES-VERGERS</u> - Groupe scolaire Montier-la-Celle - Dossier technique d'exécution.				
117	<u>PONT-SAINT-MARIE</u> - Construction d'un groupe scolaire (12 classes primaires, 4 maternelles, 2 logements) - dossiers administratif, financier et décoration.				
118	<u>PONT-SAINT-MARIE</u> - Construction d'un groupe scolaire - Dossier technique.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
119	<u>PONT-SAINT-MARIE</u> - Construction d'un groupe scolaire - Dossier technique.				
120	<u>Syndicat Intercommunal pour la construction et le fonctionnement de l'école de BELLEVUE</u> - Construction d'une école intercommunale (4 classes primaires + 2 classes maternelles) - Dossiers administratif, financier et décoration - avant projet.				
121	- d° - <u>Syndicat Intercommunal pour la construction et le fonctionnement de l'école de BELLEVUE</u> - Construction d'une école intercommunale - Dossiers d'études préliminaires et d'adjudication.				
122	<u>SAINT-JULIEN-LES-VILLAS</u> - Extension du groupe scolaire Robin Noir - 2 classes maternelles.				
123	<u>SAINT-JULIEN-LES-VILLAS</u> - Extension du groupe scolaire Gambetta - 2 classes maternelles.				
124	<u>SAINT-JULIEN-LES-VILLAS</u> - Extension des deux groupes Gambetta (Mairie) - 6 classes primaires - Dossiers administratif, financier et décoration.				
125	<u>SAINT-JULIEN-LES-VILLAS</u> - Extension des deux groupes Gambetta (Mairie) - 6 cl. primaires - Dossiers techniques.				
126	<u>TROYES</u> - Groupe scolaire du Point du Jour - 4 classes maternelles - Dossiers administratif, financier et décoration - (voir cantine n° 136).				
127	- d° - Dossiers techniques.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
128	<u>TROYES</u> - Groupe du 1er Mai : 4 classes primaires.				
129	<u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - "Simone Weil" : 4 classes maternelles - Dossiers administratif, financier et décoration + avant-projet.				
130	<u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - "Simone Weil" : 4 classes maternelles - Dossier technique définitif.				
131	<u>SAINT-LYE</u> - Construction d'un groupe scolaire de 8 classes primaires et 2 classes maternelles.				
132	<u>TROYES</u> - Construction deuxième école maternelle aux Lombards - 4 classes "Henri Cuynet".				
133	<u>SAINTE-MAURE</u> - Construction 5 classes primaires et 4 logements.				
134	<u>TROYES</u> - Groupe Blanqui - 4 classes maternelles - 12 classes primaires - Dossiers administratif, financier et décoration.				
135	<u>TROYES</u> - Groupe Blanqui - 4 classes maternelles - 12 classes primaires - Dossier technique.				
136	<u>SAINT-LYE/MACEY</u> - Construction école maternelle intercommunale à GRANGE-L'EVEQUE. <u>TROYES</u> - Construction du Point du Jour (Cantine).				
137	<u>LAVAU</u> - Construction d'une école maternelle à une classe.				
138	<u>TROYES</u> - Extension du Collège Marie-Curie.				
139	- d° -				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
	II - <u>SPORTS</u>				
140	<u>SAINTE-SAVINE</u> - Construction d'une piscine.				
141	<u>SAINTE-SAVINE</u> - Dossier technique.				
142	<u>SAINTE-SAVINE</u> - Propositions d'annulation. <u>SAINTE-SAVINE</u> - Affaires diverses. <u>SAINTE-SAVINE</u> - Petites opérations d'aménagement de colonies de vacances.				
	<u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Construction d'un Centre aéré - Subvention départementale - Achat d'un souvenir au Champion de France Gilbert BOZON - Crédits de rattrapage 1960 - Crédits de rattrapage 1961 - Exercice 1972 - Petites opérations de centres de vacances.				
143	<u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Fiches d'opération.				
144	<u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Aménagement d'un plateau d'évolution au groupe "Gambetta". <u>S.I.V.O.M. de PLANCY</u> - Piscine. <u>ERVY-LE-CHATEL</u> - Alimentation électrique du terrain de sports. <u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Laboratoire photographique.				
145	<u>POUAN-LES-VALLEES</u> - Edification d'un bâtiment à usage de vestiaire. <u>Foyer Barséquanais</u> - deuxième court de tennis. <u>SAINT-GERMAIN</u> - Pelouse de football. <u>NOGENT-SUR-SEINE</u> - Terrain de jeux. <u>MARCILLY-LE-HAYER</u> - Piscine. <u>SAINT-ETIENNE-SOUS-BARBUISE</u> - Terrain de sport.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
146	<u>VILLENAUXE-LA-GRANDE</u> - Terrain de basket. <u>VILLENAUXE-LA-GRANDE</u> - Terrain de sports. <u>BARBEREY-SAINT-SULPICE</u> - Terrain de basket. <u>MARIGNY-LE-CHATEL</u> - Installations sportives au C.E.G. <u>BUCHERES</u> - Maison des Jeunes. <u>LES GRANDES CHAPELLES</u> - Foyer socio-éducatif. <u>LES NOES PRES TROYES</u> - Stade municipal.				
147	<u>BRIENNE-LE-CHATEAU</u> - Terrain de camping. <u>ESTISSAC</u> - Terrain de camping.				
148	<u>ARCIS-SUR-AUBE</u> - C.O.S.E.C.				
149	<u>THIEFFRAIN</u> - Foyer socio-culturel. <u>LUSIGNY-SUR-BARSE</u> - Clôture au terrain de sports - V.D. - maincourante. <u>BAR-SUR-AUBE</u> - Tennis au stade municipal. Département de l'Aube - C.R.A.P.A. de LARRIVOUR-PINEY. <u>ERVY-LE-CHATEL</u> - Clôture au terrain de sports. <u>TROYES</u> - Aménagement des locaux - patinoire pour As. sportive. <u>CHAMPFLEURY</u> - Tennis.				
150	<u>SAINT-JULIEN-LES-VILLAS</u> - Plateau d'évolu- tion au groupe scolaire Robin Noir. <u>ARCIS-SUR-AUBE</u> - Pavillon de concierge à proximité du C.O.S.E.C. <u>NOGENT-SUR-SEINE</u> - Chauffage vestiaires- douches.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
151	<u>PINEY</u> - Eclairage terrain de football. <u>VILLE de TROYES</u> - Les prés à Morin. <u>LA SAULSOTTE</u> - Terrain de sports scolaire. <u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Aménagement de 6 boxes. <u>SAINTE-MAURE</u> - Vestiaire au terrain de foot- ball. <u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Vestiaires - Sani- taires au groupe Teilhard de Chardin. <u>VILLENAUXE-LA-GRANDE</u> - Maison des Jeunes et de la Culture. <u>JEUGNY</u> - Toiture de la Maison des Jeunes.				
152	<u>VENDEUVRE-SUR-BARSE</u> - Vestiaires-douches au stade. <u>CHAPPES</u> - Terrain de sports. <u>BREVIANDES</u> - Terrain de sports. <u>ARCIS-SUR-AUBE</u> - Terrain de sports. <u>ARCIS-SUR-AUBE</u> - Salle de Judo.				
153	<u>SAINT-JULIEN</u> - Construction d'un gymnase "C".				
154	<u>TROYES</u> - Piscine de 50 m.				
155	<u>TROYES</u> - Halle de sports au quartier des Chartreux. <u>SAINT-ANDRE</u> - Halle de sports.				
156	<u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Terrain de camping. <u>MUSSY-SUR-SEINE</u> - Terrain de camping. <u>ARCIS-SUR-AUBE</u> - Terrain de camping.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
157	<u>TROYES</u> - Complexe sportif H. Terré - Bâtiment accueil administration.				
158	- d° -				
159	<u>SAINTE-SAVINE</u> - Piscine. Acquis. de terrain. <u>NOGENT-SUR-AUBE</u> - Terrain de Sports. <u>BRAUX</u> - Construction vestiaires terrain de sports. <u>CHARMONT-SOUS-BARBUISE</u> - Vestiaires au terrain de sports. <u>BOUILLY</u> - Vestiaires et douches au terrain de sports.				
160	<u>LHUITRE</u> - Terrain de sports + vestiaire. <u>ARCIS-SUR-AUBE</u> - Terrain football. <u>SAINT-PHAL</u> - Terrain de sports. <u>LA RIVIERE DE CORPS</u> - Acquisition propriété pour espaces verts.				
161	<u>BAR-SUR-AUBE</u> - Réfection salle gym. "Le Concorde". <u>BAR-SUR-AUBE</u> - Tribunes au stade municipal. <u>AIX-EN-OTHE</u> - Construction mur - réfection tennis. <u>S.I.V.O.M. de MERY-SUR-SEINE</u> - Construction vestiaires-douches. <u>POLISOT</u> - Maison de Jeunes.				
162	<u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Plateau d'évolution double (C.E.T.). <u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Plateau d'évolution double (groupe Robespierre).				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
	<u>LUSIGNY</u> - C.E.G. - Terrain de sports. <u>TORVILLIERS</u> - Vestiaires au terrain de sports. <u>S.I.V.O.M. de BOUILLY</u> - Création deuxième terrain football au parc des sports de BOUILLY-SOULIGNY.				
163	<u>TROYES</u> - Construction d'un C.O.S.E.C. (2°). <u>VENDEUVRE-SUR-BARSE</u> - - d° -				
164	<u>MARIGNY-LE-CHATEL</u> - - d° - <u>MERY-SUR-SEINE</u> - - d° - <u>NOGENT-SUR-AUBE</u> - Construction d'un vestiaire au terrain de sports.				
165	<u>TROYES</u> - Construction d'une piscine aux Chartreux (deux dossiers).				
166	<u>S.I.V.O.M. de BAR-SUR-AUBE</u> - Construction d'une piscine. <u>NOGENT-SUR-SEINE</u> - Construction d'une piscine. <u>VILLENAUXE-LA-GRANDE</u> - Aménagement du stade municipal.				
167	<u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Eclairage du terrain de football (Stade "La Maladière"). <u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Construction d'une remise à matériel (stade municipal Bardin Gousserey). <u>ESSOYES</u> - Eclairage terrain de sports. <u>S.I.V.O.M. de BAR-SUR-AUBE</u> - Aménagement aires d'évolution à la cité scolaire.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
168	<p><u>PALIS</u> - Construction d'un abri pour spectateurs sur stade municipal.</p> <p><u>GELANNES</u> - Construction d'un vestiaire sur terrain de sports.</p> <p><u>S.I.V.O.M. BOUILLY</u> - Aménagement terrain de sports scolaire à LAINES-AUX-BOIS.</p> <p><u>S.I.V.O.M. ERVY-LE-CHATEL</u> - Travaux de remise en état de la plate-forme d'éducation physique à ERVY.</p> <p><u>S.I.V.O.M. de PINEY</u> - Aménagement d'un plateau sportif et d'une piste de course.</p>				
169	<u>S.I.A.R.P.O.</u> - Base de loisirs en forêt de SAINT-MARDS-EN-OTHE - C.R.A.P.A.				
170	<p><u>Lac FORET D'ORIENT</u> -</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réservoir Seine (divers) - Réservoir Aube - Construction d'un bassin de stationnement-terrassement général - Avant-projet. - <u>Parce Naturel Régional de la Forêt d'Orient</u> animation sportive et socio-éducative pour les jeunes - - Réalisation d'un garage destiné aux bateaux de surveillance. - Implantation d'un village de vacances - - Association tour. des cheminots - Aménagement d'un club house en bordure du lac - - Aménagement d'une plage - - Installations sportives - dossiers financier et technique. 				
171	<p><u>Lac FORET D'ORIENT</u> - Acquisition de terrains aux abords du réservoir Seine pour aménagements sports -</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier terrains - Acquisition terrains abords barrage réservoir Seine (<u>MESNIL-SAINT-PERE</u>) 				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
172	- Aménagement terrain de jeux et parkings. <u>Lac FORET D'ORIENT</u> - Equipements sportifs (1ère tranche) - Dossier général.				
173	<u>Conseil Général de l'Aube</u> - Délibération du 17 mai 1971 : Associations sportives et socio-culturelles - Aide financière départementale.				
174	<u>Conseil Général</u> - Délibération du 17 janvier 1972 : Village des jeunes travailleurs de "Copainville" - Demande de subvention départementale - - Délibération du 24 avril 1972 : Programme départemental 1972 - - Délibération du 4 décembre 1972 : Equipements sportifs et socio-éducatifs - Construction d'une piscine à ROMILLY. <u>Commission des Affaires Sociales et de l'Enseignement</u> - Délibération du 27 novembre 72- Programme départemental 1973.				
175	<u>Conseil Général de l'Aube</u> - - Délibération du 15 janvier 1973 : Centres et Colonies de vacances - Demande de subvention départementale - - Délibération du 17 janvier 1973 : Programme de 1973. <u>Commission des Affaires Sociales et de l'Enseignement</u> - Délibération du 3 décembre 1973: Programme 1974. <u>Conseil Général</u> - - Délibération du 15 janvier 1974 : Programme 1974 - - Délibération du 28 novembre 1974 : Etude concernant la jeunesse dans l'Aube - - Délibération du 15 janvier 1975 : Programme 1975.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
176	<u>Conseil Général -</u> - Délibérations des 14 et 15 janvier 1976 : Programme 1976 - - Délibération du 3 mai 1977 : Construction de bassins de natation de plein air en milieu rural - Etude sur les possibilités de construction de piscine à prix réduit et sur leur coût de fonctionnement.				
177	<u>Conseil Général -</u> - Délibération du 12 janvier 1977 : Commune de NOGENT - Construction d'un gymnase - Demande de subvention pour allègement de charges sur emprunts - - Délibération du 28 novembre 1977 : Piscines municipales - Aide du Département - Demandes du Conseil Municipal de ROMILLY-SUR-SEINE - - Délibération du 12 janvier 1977 : Programme 1977.				
178	<u>Association d'Education Sportive et d'études Agricoles de la Cordelière</u> - Création d'un relais équestre à CHAOURCE - Demande de garantie d'emprunt par le Département. <u>Cercle hippique de Champagne</u> - Création d'un Centre équestre à SAINT-GERMAIN.				
179	<u>BARBEREY</u> - Aménagements terrain de sports. <u>BAR-SUR-AUBE</u> (Société Diana-sports) - Travaux d'aménagement d'un terrain de tir à l'arc. <u>BAR-SUR-SEINE</u> - Aménagement vestiaires au stade municipal. <u>BREVONNES</u> - Construction d'un court de tennis <u>CHANNES</u> - Aménagement d'une salle polyvalente. <u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Aménagement complémentaires du stand de tir de l'amicale J. FERRY - F. BUISSON.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
180	<p><u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Projet d'aménagement du plateau d'évolution du groupe Jean-Jaurès.</p> <p><u>LIGNOL-LE-CHATEAU</u> - Aménagement d'un stade.</p> <p><u>LONGCHAMP-SUR-AUJON</u> - Nivellement du terrain de sports + clôture.</p> <p><u>MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE</u> - Construction de deux courts de tennis.</p> <p><u>MARIGNY-LE-CHATEL</u> - Aménagement d'une pièce pour la Maison des Jeunes et de la Culture.</p> <p><u>MERGEY</u> - Acquisition de terrains pour agrandissement ensemble scolaire et sportif.</p> <p><u>MUSSY-SUR-SEINE</u> - Aménagement du terrain de sports Lieudit "La Croix Rouge".</p> <p><u>MUSSY-SUR-SEINE</u> - Clôture au terrain de sports - Aménagement d'une maincourante.</p>				
181	<p><u>NOGENT-SUR-SEINE</u> - Réfection des terrains de sports.</p> <p><u>PONT-SAINTE-MARIE</u> - C.F.A. de la Chambre de Métiers - Création d'un terrain d'évolution.</p> <p><u>PONT-SUR-SEINE</u> - Aménagements sportifs et camping dans le parc du château.</p> <p><u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Société de Tir Sporting Club - Aménagement d'un stand de tir.</p> <p><u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Construction de vestiaires-douches au stade de la Béchère.</p> <p><u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Aménagement d'un plateau d'évolution scolaire à l'école Mignonette.</p> <p><u>SAINTE-SAVINE</u> - Groupe scolaire du parc - Réfection du plateau d'évolution.</p> <p><u>SAINTE-SAVINE</u> - Construction d'une clôture au stade de Chichery.</p> <p><u>SAVIERES</u> - Construction d'une M.J.C.</p>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
1015 W					
182	<p><u>TROYES</u> - Aménagement d'un vestiaire-douches à la base de SAINT-JULIEN-LES-VILLAS - Sté Nautique Troyenne.</p> <p><u>TRAINEL</u> - Pose d'un parquet à la Maison des Jeunes.</p> <p><u>TROYES</u> - Aménagement Maison des Sociétés.</p> <p><u>TROYES</u> - Stade de l'Aube - Eclairage de terrain.</p> <p><u>TROYES</u> - Tribune Marathon - Aménagement d'une piste d'entraînement.</p>				
183	<p><u>TROYES</u> - Complexe sportif H. Terré - Réalisation de 4 courts de tennis et éclairage.</p> <p><u>TROYES</u> - Ecole Ch. Dutreix - Construction plateau d'évolution.</p> <p><u>TROYES</u> - C.E.S. des Terrasses - Terrain d'évolution.</p> <p><u>VAL D'AUZON</u> - Aménagement d'un terrain de sports.</p> <p><u>VENDEUVRE-SUR-BARSE</u> - Construction d'un tennis.</p> <p><u>VIREY-SOUS-BAR</u> - Agrandissement vestiaires et aménagement de douches au terrain de sports.</p>				
184	<p><u>DAMPIERRE</u> - Aménagement du terrain de sports.</p> <p><u>MESNIL-SAINT-LOUP</u> - Aménagement d'un terrain de hand-ball et de basket-ball.</p> <p><u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Réaménagement de la 1ère aile des vestiaires du stade.</p> <p><u>ROUILLY-SACEY</u> - Club "Les Huches" - Réfection de la toiture sur la grange de la Maison forestière "Le Chardonneret".</p>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans [décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979].

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
185/186	<p><u>TORCY-LE-GRAND</u> - Aménagement d'un terrain de sports.</p> <p><u>TROYES</u> - Travaux d'éclairage au stade de la "Charme".</p> <p><u>SAINTE-SAVINE</u> - C.E.S. Paul Langevin - Aménagement d'une clôture.</p> <p><u>GERAUDOT</u> - Presqu'île "La Picarde" - Ecole de voile de la forêt d'Orient.</p>				
187	<p><u>BAR-SUR-SEINE</u> - Construction d'un troisième court de tennis.</p> <p><u>BUCHERES</u> - Grillage de protection du terrain de sports situé en bordure RN 71.</p> <p><u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Aménagement d'un terrain de football dans le quartier "Les Hâlées".</p> <p><u>CRENEY PRES TROYES</u> - Aménagement d'une clôture au terrain de sports.</p> <p><u>CRENEY PRES TROYES</u> - Aménagement d'un terrain scolaire.</p>				
188	<p><u>LUYERES</u> - Aménagement du stade communal.</p> <p><u>MUSSY-SUR-SEINE</u> - Aménagement d'une salle de sports.</p>				
189	<p><u>ROSIERES PRES TROYES</u> - Création d'un terrain de sports.</p> <p><u>SAINT-PARRES-AUX-TERTRES</u> - Construction de vestiaires-sanitaires et d'une main courante au terrain de sports.</p> <p><u>SAINTE-SAVINE</u> - Travaux d'aménagement de la salle municipale des sports.</p> <p><u>TRAINEL</u> - Construction d'un terrain de sports.</p>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
190/191	<u>SAINT-ANDRE-LES-VERGERS</u> - 311 : Dossier 312 : Dossier technique - Création aires de jeux - dossier annulé.				
192	<u>LA-RIVIERE-DE-CORPS</u> - Construction d'une salle polyvalente.				
193	<u>ARCIS-SUR-AUBE</u> - C.O.S.E.C.				
194	<u>ORMES</u> - Aménagement d'une salle d'éducation physique dans des bâtiments communaux. <u>S.I.A.R.P.O. MESSON</u> - Extension du plateau scolaire. <u>VALLANT-SAINT-GEORGES</u> - Installations sportives.				
195	<u>S.I.V.O.M. de BRIENNE-LE-CHATEAU</u> - Le Château - Construction de sanitaires à la salle de sports de MOLINS-SUR-AUBE. <u>CHATRES</u> - Construction d'une salle polyvalente. <u>MONTIERAMEY</u> - Aménagement du préau de l'école en salle de gymnastique. <u>NOGENT-SUR-SEINE</u> - Aménagement du préau de l'ancienne école de filles du groupe Gustave Flaubert, en salle d'éducation physique et sportive. <u>SAINT-MESMIN</u> - Aménagement d'un terrain d'évolution scolaire (basket - volley - tennis).				
196	<u>S.I.V.O.M. de BAR-SUR-AUBE</u> - Aménagement d'un plateau d'évolution scolaire à <u>CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE</u> - - Aménagement d'une salle des fêtes à <u>ARSONVAL</u> -				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
197	<p>- Aménagement d'une aire d'évolution sportive à ARSONVAL.</p> <p><u>BAR-SUR-SEINE</u> - Clôture du deuxième terrain de sports.</p> <p><u>CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE</u> - Aménagement d'une clôture au terrain de sports.</p> <p><u>LE CHENE</u> - Salle polyvalente.</p> <p><u>LIGNOL-LE-CHATEAU</u> - Aménagement d'une clôture au stade.</p> <p><u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Aménagement complémentaire du plateau d'évolution de l'école Mignonette.</p> <p><u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Aménagement de vestiaires-sanitaires sur le terrain de rugby RN 19.</p> <p><u>VAL D'AUZON</u> - Installation de vestiaires sur le terrain de sports.</p> <p><u>TROYES</u> - Aménagement d'un immeuble rue E. Clévy appartenant à la Ville et destiné à l'Union Photographique Champenoise.</p> <p><u>LES NOES PRES TROYES</u> - Construction de deux courts de tennis.</p> <p><u>TROYES</u> - Renforcement de la sécurité dans les locaux de l'association "La Sportive Animation Loisirs".</p> <p><u>TROYES</u> - Association "Copainville". Aménagement de la base de plein air et de loisirs du village de jeunes travailleurs.</p> <p><u>TROYES</u> - Ecole J. Ferry - Construction d'une piste de course dans le parc.</p>				
198	<u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Construction du C.O.S.E.C. Albert Camus.				
199	<u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Constr. du C.O.S.E.C. P. Brossolette.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
200	<u>Affaires terminées</u> : 1975 - 1976 - 1977 - 1978 - 1979.				
201	<u>MAILLY-LE-CAMP</u> - Aménagement du stade municipal. <u>SAINT-JULIEN-LES-VILLAS</u> - Eclairage des terrains au stade de la Burie. <u>CHENNEGY</u> - Aménagement d'une aire d'évolution sportive.				
202	<u>SAINT-MESMIN</u> - Agrandissement des installations sportives. <u>VILLY-EN-TRODES</u> - Terrain de sports communal. <u>DAMPIERRE</u> - Vestiaires-douches au terrain de sports. <u>PONT-SAINT-MARIE</u> - Terrain de hand-ball et sautoir au groupe Sarraill-Jaurès. <u>LEVIGNY</u> - Aménagement du terrain de sports.				
203	<u>SAVIERES</u> - Construction d'une salle socio-éducative. <u>LANDREVILLE</u> - Aménagement d'un foyer socio-culturel.				
204) 205)	<u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Espace vert des prés de LYON.				
206	<u>COLONIES de VACANCES</u> : - Association "Jeunes Champenois" MOUSSIERES (Jura) - "Le Nid Fleury" - SAINT-USAGE - TROYES - Servigny - IVRY-SUR-SEINE (acquisition de terrain à MESNIL-SAINT-PERE) - Association "Vacances et Montagnes" Les Contamines.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
207	<p><u>COLONIES de VACANCES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - TROYES-SERVIGNY - Station épuration - " " - Construction transformateur - - ROMILLY - Colonie SCIEZ-FILLY - Centre vacances des G.E.T. - Société "Nos Belles Vacances" - ROMILLY - Colonie à SAINT-JEAN-DE-MONTS - - Gennevilliers - centre de loisirs à MONTIERAMEY - - Colonie SAINT-JEAN-DE-MONTS (Vendée) - TROYES - station des Rousses - Village de LAMOURA - - Projet de création d'un village d'enfants dans l'Isère - - à ROUEN - construction d'un centre d'accueil à ST-PIERRE-D'ENTREMONT. 				
208	<p><u>TROYES</u> - Aménagements complémentaires au centre aéré de ROSIERES -</p> <p>- Colonie SERVIGNY - réfectoire et dortoirs-</p> <p><u>S.I.V.O.M.A.T.</u> - Centre aéré ZAD du Moulinet à PONT-SAINT-MARIE.</p> <p><u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Centre aéré au stade municipal.</p> <p><u>SAINT-ANDRE-LES-VERGERS</u> - Création de centres aérés.</p> <p><u>MUSSY-SUR-SEINE</u> - Centre aéré de la Colline d'ESSEY.</p> <p><u>AIX-EN-OTHE</u> - Centre aéré (fonctionnement).</p> <p><u>MUSSY-SUR-SEINE</u> - Centre aéré (fonctionnement).</p> <p><u>ROSIERES</u> - Centre aéré (fonctionnement).</p>				
209	<p><u>SAINT-JULIEN-LES-VILLAS</u> - Stade de la Burie - Dossier technique - Subvention.</p>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
210	<u>MAILLY-LE-CAMP</u> - Salle polyvalente.				
211	<u>S.I.V.O.M.A.T.</u> - Complexe sportif Lucien Pinet à la CHAPELLE-SAINT-LUC - Tennis - Dossier technique.				
212	<u>SAINT-JULIEN-LES-VILLAS</u> - Acquisition de terrains pour le parc des sports de la Burie. <u>S.I.V.O.M.A.T.</u> - Pavillon de gardien au complexe sportif de la ZUP à LA CHAPELLE-SAINT-LUC.				
213	<u>BAR-SUR-SEINE</u> - C.O.S.E.C. du L.E.P.				
214	<u>TROYES</u> - Complexe sportif Henri Terré - Dossier technique général - Dossier administratif général - stade d'athlétisme.				
215	<u>TROYES</u> - Complexe sportif Henri Terré - Dossiers marchés - Dossier financier - stade d'athlétisme.				
216	<u>TROYES</u> - Complexe sportif Henri Terré - Dossier technique - stade d'athlétisme.				
217	<u>TROYES</u> - Complexe sportif Henri Terré (2ème phase) - Dossier marché - stade d'athlétisme.				
218	<u>TROYES</u> - - d° -				
219	<u>TROYES</u> - Complexe sportif Henri Terré : - Terrain de football - vestiaires-douches - dossier technique - dossier administratif et financier - - dossier assainissement - eaux usées.				
220	<u>VILLE de TROYES</u> - Complexe sportif H. Terré Terrain de football - Dossier marchés.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
221	<u>VILLE de TROYES</u> - - Equipement sportif du quartier des Char- treux - Acquisition de terrain - - Local Club rue de Québec.				
222	<u>VILLE de TROYES</u> - Complexe sportif H. Terré: - Aménagement des zones libres autour des équipements sportifs en espaces verts. - Stade d'athlétisme deuxième phase.				
223	<u>TROYES</u> - Complexe sportif Henri Terré : - Création d'allées - Equipement et jeux. - Appel d'offres pour l'entretien de l'es- pace vert. - Eclairage des terrains de football.				
224	<u>S.I.V.O.M.A.T.</u> - Complexe sportif de la ZUP à LA CHAPELLE-SAINT-LUC - Dossier adminis- tratif - Dossier technique.				
225	<u>S.I.V.O.M.A.T. CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Complexe sportif de la ZUP - Dossier finan- cier - Dossier marchés.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
226	<p style="text-align: center;"><u>III - GROSSES REPARATIONS</u></p> <p><u>ALLIBAUDIERES</u> - Réfection du parquet de la classe.</p> <p><u>BARBEREY-SAINT-SULPICE</u> - Travaux pour économie d'énergie.</p> <p><u>BAR-SUR-AUBE</u> - Prolongement du préau de l'école Louis-Léon Bévard.</p> <p><u>BAR-SUR-AUBE</u> - Aménagement d'un préau à l'école P. de Coubertin.</p> <p><u>BAR-SUR-AUBE</u> - Réfection des sols de l'école maternelle Gambetta.</p> <p><u>BREVONNES</u> - Aménagement d'une classe enfantine.</p> <p><u>CHAPELLE-VALLON</u> - -idem-</p> <p><u>DOSNON</u> - Réfection du carrelage de l'école.</p> <p><u>ERVY-LE-CHATEL</u> - Réfection des bâtiments scolaires.</p> <p><u>LUSIGNY-SUR-BARSE</u> - Travaux d'aménagement aux écoles primaires.</p> <p><u>LUYERES</u> - Aménagement de vestiaires et de sanitaires à l'école.</p>				
227	<p><u>MAGNY-FOUCHARD</u> - Ravalement des façades de la mairie-école.</p> <p><u>MONTREUIL-SUR-BARSE</u> - Réfection du sol de la classe.</p> <p><u>NOGENT-SUR-SEINE</u> - Construction de sanitaires à la maternelle.</p> <p><u>PALIS</u> - Réfection des sols et des couloirs de l'école.</p>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
228	<p><u>ISLE AUBIGNY</u> - Aménagement école maternelle.</p> <p><u>OSSEY-LES-TROIS-MAISONS</u> - Aménagement d'une école maternelle.</p> <p><u>MARCILLY-LE-HAYER</u> - Aménagement de la cantine scolaire.</p> <p><u>MESGRIGNY</u> - Aménagement d'une école maternelle.</p> <p><u>MAIZIERES-LES-BRIENNE</u> - Travaux d'isolation plafonds.</p> <p><u>NOGENT-SUR-SEINE</u> - Construction d'un local (école J. de LA FONTAINE).</p> <p><u>SAINT-PARRES-LES-VAUDES</u> - Réfection des façades de l'école.</p> <p><u>GYE-SUR-SEINE</u> - Réfection de la mairie-école</p> <p><u>VILLE de TROYES</u> - Cuisine réfectoire - Centre de Menois.</p> <p><u>VILLE de TROYES</u> - Aménagement du restaurant des lombards.</p> <p><u>VAL D'ORVIN</u> - Installation de sanitaires à l'école de Trancault.</p> <p><u>AUXON (S.I.V.O.M. d'ERVY)</u> - Agrandissement de la cantine.</p> <p><u>S.I.V.O.M. d'ERVY-LE-CHATEL</u> - Réfection des façades de l'école de MONTIGNY-LES-MONTS.</p> <p><u>ONJON</u> - Construction de sanitaires à l'école maternelle.</p> <p><u>PAYNS</u> - Aménagement de la cour de l'école maternelle.</p> <p><u>PETIT-MESNIL</u> - Aménagement de la classe - Réfection éclairage.</p> <p><u>PETIT-MESNIL</u> - Construction de W.C. et aménagement école maternelle.</p>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
229	<p><u>PINEY</u> - Construction de sanitaires au C.E.G.</p> <p><u>PONT-SAINT-MARIE</u> - Régulation thermique groupe Jean-Jaurès.</p> <p><u>PONT-SAINT-MARIE</u> - Régulation thermique groupe Sarraill.</p> <p><u>PONT-SAINT-MARIE</u> - Aménagement de sanitaire au groupe scolaire.</p> <p><u>POUAN-LES-VALLEES</u> - Goudronnage des cours d'école.</p> <p><u>LA RIVIERE-DE-CORPS</u> - Revêtement de la cour d'école.</p> <p><u>LA-RIVIERE-DE-CORPS</u> - Achat d'un préau - Démontage.</p> <p><u>LA RIVIERE-DE-CORPS</u> - Aménagement de la cour de l'école maternelle.</p> <p><u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Revêtement des cours des écoles Langevin, Fontaine et Gambetta.</p> <p><u>SAINT-SAVINE</u> - Réfection de la terrasse d'un préau.</p> <p><u>TRAINEL</u> - Réfection de la toiture de l'école.</p> <p><u>VAUCHONVILLIERS</u> - Installation du chauffage électrique à l'école.</p> <p><u>VILLEMoyenne</u> - Rénovation de l'éclairage de l'école.</p> <p><u>VILLENAUXE-LA-GRANDE</u> - Aménagement de l'école maternelle - Construction d'une galerie.</p> <p><u>VOIGNY</u> - Réfection des fenêtres - Isolation thermique.</p> <p><u>VAUDES</u> - Ravalement des façades.</p>				
230	<u>VILLY-EN-TRODES</u> - Réfection de la salle de classe.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
231	<p><u>VERRIERES</u> - Construction d'un bloc sanitaire.</p> <p><u>TROYES</u> - Aménagement des préaux du groupe Paul Bert.</p> <p><u>TROYES</u> - Raccordement à l'égout de différents groupes scolaires et construction de W.C.</p> <p><u>TROYES</u> - Aménagement de cours (programme 1972)</p> <p><u>TROYES</u> - Gros travaux (programme 1969) - Couvertures - Cours d'écoles.</p> <p><u>TROYES</u> - Grosses réparations scolaires dans les bâtiments communaux (Programme 1971).</p>				
232	<p><u>TROYES</u> - Grosses réparations (Programme 1973)</p> <p>Réfection des cours d'école (Programme 1973).</p>				
233	<p><u>AVANT-LES-RAMERUPT</u> - Construction d'un bloc sanitaire à l'école.</p> <p><u>BAR-SUR-AUBE</u> - Revêtement de la cour de l'école maternelle Pierre de Coubertin.</p> <p><u>BAR-SUR-AUBE</u> - Transformation du local douches en salle polyvalente à l'école LL Bérard</p> <p><u>BAYEL</u> - Réfection de la cour d'école (garçons).</p> <p><u>CHESSY-LES-PRES</u> - Installation de W.C. à l'école primaire de regroupement.</p> <p><u>CLEREY</u> - Réfection de la toiture de l'école.</p> <p><u>CLEREY</u> - Traitement de la charpente de l'école de filles.</p> <p><u>CLEREY</u> - Travaux d'isolation à réaliser à la classe maternelle.</p> <p><u>COLOMBE-LA-FOSSE</u> - Installation de W.C. à l'école primaire de regroupement.</p>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
234	<p><u>LA-CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Construction préau et privés au groupe scolaire Ferdinand Buisson.</p> <p><u>DIERREY-SAINT-JULIEN</u> - Grosses réparations scolaires à l'école primaire.</p> <p><u>LIGNIERES</u> - Réfection d'une terrasse du groupe scolaire.</p>				
235	<p><u>NOGENT-SUR-SEINE</u> - Aménagement de la cour de l'école primaire Jean de la Fontaine.</p> <p><u>NOGENT-SUR-SEINE</u> - Aménagement du préau de l'école Jean de la Fontaine.</p> <p><u>LES RICEYS</u> - Aménagement de sanitaires destinés à la classe enfantine de RICEY Haute-Rive.</p> <p><u>LA RIVIERE DE CORPS</u> - Réfection des cours de récréation du groupe scolaire Alphonse Daudet.</p> <p><u>SAINT-USAGE</u> - Construction de sanitaires à l'école primaire de regroupement.</p> <p><u>SAINT-PARRES-AUX-TERTRES</u> - Isolation thermique du plafond d'une classe du groupe scolaire P. Brossolette.</p> <p><u>SAINTE-SAVINE</u> - Construction d'un escalier de secours au groupe scolaire Achille Payeur.</p> <p><u>SAINTE-SAVINE</u> - Aménagement d'une aire de stationnement au groupe scolaire de Chanteloup.</p> <p><u>TRANNES - JESSAINS</u> - Aménagement d'une classe enfantine à TRANNES.</p> <p><u>Regroupement péd. JULLY-SUR-SARCE/VILLEMORIEN</u> Installation chauffage central à VILLEMORIEN.</p> <p><u>VILLETTE-SUR-AUBE</u> - Goudronnage de la cour d'école.</p>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
236	<p><u>TROYES</u> - Aménagement d'une cantine au groupe scolaire des Chartreux.</p> <p><u>TROYES</u> - Ets scolaires du premier degré - grosses réparations - programme 1974.</p> <p><u>TROYES</u> - Ets scolaires du premier degré - réfection de couvertures - programme 1974.</p>				
237	<p><u>BAR-SUR-SEINE</u> - Aménagement des sols de 3 classes de l'école G. Leclerc.</p> <p><u>BAR-SUR-AUBE</u> - Réfection des cours d'écoles Bérart et A. Bureau.</p> <p><u>BAR-SUR-AUBE</u> - Sanitaires et bureau école maternelle Gambetta.</p> <p><u>BAYEL</u> - Eclairage deux salles de classe.</p> <p><u>BERCENAY-EN-OTHE</u> - Chauffage central à l'école primaire de regroupement.</p> <p><u>BEUREY</u> - Réfection des façades de la mairie-école.</p> <p><u>BOUY-LUXEMBOURG</u> - Aménagement cour de l'école.</p> <p><u>BRIENNE-LA-VIEILLE</u> - Réfection cour d'école.</p> <p><u>BRIENNE-LE-CHATEAU</u> - Sanitaires et raccordement à l'égout des installations du groupe Danton.</p> <p><u>CHANNES</u> - Réfection de la toiture du préau de l'école.</p>				
238	<p><u>LE CHENE</u> - Réfection des bâtiments scolaires.</p> <p><u>CHESLEY</u> - Goudronnage cour d'école.</p> <p><u>CUSSANGY</u> - Amélioration éclairage des classes.</p>				
239	<p><u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Réfection toitures écoles F. Buisson et E. Herriot.</p>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
1015 W					
240	<p><u>CHAVANGES</u> - Grosses réparations à l'école de garçons.</p> <p><u>CHENNEGY</u> - Chauffage central à l'école primaire.</p> <p><u>COURTERON</u> - Réfection couverture de l'école.</p> <p><u>COUSSEGNEY</u> - Réfection charpente et goudronnage du préau de l'école.</p> <p><u>DAMPIERRE</u> - Chauffage central dans deux classes de l'école primaire.</p> <p><u>FONTVANNES</u> - Réfection de l'éclairage des classes.</p> <p><u>ISLE-AUMONT</u> - Sanitaires à l'école primaire, de regroupement.</p> <p><u>JASSEINES</u> - Aménagement de l'école maternelle (bâtiment existant).</p> <p><u>LUSIGNY-SUR-BARSE</u> - Installations sanitaires au C.E.G.</p> <p><u>LOCHES-SUR-OURCE</u> - W.C. à l'école de regroupement.</p> <p><u>MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE</u> - 1°/ vestiaires pour l'école primaire 2°/ réfection vestiaires existants.</p> <p><u>PARIGNY-LE-CHATEL</u> - W.C. et sanitaires dans les écoles.</p> <p><u>MONTREUIL-SUR-BARSE</u> - Chauffage électrique à l'école.</p> <p><u>MUSSY-SUR-SEINE</u> - Aménagement cour de l'école maternelle.</p> <p><u>PLAINE-SAINT-LANGE</u> - Réfection du plancher et des peintures de la classe enfantine.</p>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
241	<u>PARS-LES-CHAVANGES</u> - Réfection de la toiture et de la façade de l'école. <u>POUGY</u> - Réparation du toit de l'école. <u>SAINT-AUBIN</u> - Revêtement sol cantine. <u>RUMILLY-LES-VAUDES</u> - Aménagement d'une classe maternelle intercommunale. <u>SAINT-FLAVY</u> - Aménagement d'une salle de classe. <u>SAINT-THIBAUT</u> - Aménagement d'une cantine (locaux existants). <u>LA SAULSOTTE</u> - Réfection du sol de la deuxième classe.				
242	<u>SAINT-LEGER-près-TROYES</u> - Goudronnage de la cour des écoles. <u>SAINT-PARRES-AUX-TERTRES</u> - Travaux de sécurité dans les écoles. <u>SAINT-SAVINE</u> - Raccordement à l'égout groupe du Parc. <u>SAINT-THIBAUT</u> - Restauration de bâtiments scolaires.				
243	<u>VAUPOISSON</u> - Sanitaires, clôture et préau à l'école. <u>VILLY-EN-TROYES</u> - Chauffage propane dans les classes. <u>VAL D'AUZON</u> - Réparations W.C. à l'école de MONTANGON. <u>VALLANT-SAINT-GEORGES</u> - Isolation thermique et phonique des classes. <u>VILLENAUXE-GLA-GRANDE</u> - Réfection toiture école de garçons (2ème tranche).				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
244	<p><u>VILLENAUXE-LA-GRANDE</u> - Réfection toiture école de garçons (3ème tranche).</p> <p><u>LA VILLENEUVE-AU-CHEME</u> - Aménagement d'une clôture à l'école.</p> <p><u>TROYES</u> - Etablissements premier degré - Cours écoles (1974).</p> <p><u>S.I.V.O.M. de BAR-SUR-AUBE</u> - Aménagement classe maternelle intercommunale.</p> <p><u>Syndicat de BEUREY</u> - Aménagement cour école et préau.</p> <p><u>Syndicat de la Haute Vallée de l'ARCE</u> - Réfection sol classe de BUXIERES-SUR-ARCE.</p> <p><u>S.I.V.O.M. de BRIENNE-LE-CHATEAU</u> - Sanitaires classe enfantine de BRIENNE-LA-VIEILLE.</p> <p><u>S.I.V.O.M. de ROSNAY-L'HOPITAL</u> - Réfection salles de classes et cantine.</p> <p><u>S.I.V.O.M. de BAR-SUR-AUBE</u> - Sanitaires à l'école d'ARRENTIERES.</p> <p><u>S.I.V.O.M. de CHAOURCE</u> - Construction salle de jeux et aménagement sanitaires école maternelle de CUSSANGY.</p> <p><u>Syndicat de regroupement des écoles de LEVIGNY/ECLANCE</u> - Revêtement de la cour d'ECLANCE.</p> <p><u>S.I.V.O.M. de JULLY-SUR-SARCE/VILLEMORIEN</u> - Aménagement de l'école maternelle intercommunale de JULLY-SUR-SARCE.</p> <p><u>Syndicat EGUILLY-SOUS-BOIS/CHERVEY</u> - Construction de sanitaires à CHERVEY.</p>				
245	<p><u>ALLIBAUDIERES</u> - Aménagement école maternelle intercommunale.</p> <p><u>BALIGNICOURT</u> - Réparation et agrandiss. préau.</p>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
246	<p><u>BALNOT-LA-GRANGE</u> - Réfection salle de classe (primaire).</p> <p><u>BAR-SUR-SEINE</u> - Aménagement vestiaires à l'école G. Leclerc.</p> <p><u>BLAINCOURT-SUR-AUBE</u> - Réfection clôture cour d'école.</p> <p><u>BLAINCOURT-SUR-AUBE</u> - Installation chauffage école.</p> <p><u>LES BORDES-AUMONT</u> - Aménagement sanitaires école primaire de regroupement.</p> <p><u>BRIENNE-LE-CHATEAU</u> - Réfection deux préaux au groupe Danton.</p> <p><u>CHAPELLE-VALLON</u> - Chauffage électrique à l'école maternelle.</p> <p><u>CHAVANGES</u> - Réfection des sols de la cantine.</p> <p><u>CHESSY-LES-PRES</u> - Réfection des locaux scolaires.</p> <p><u>COLOMBE-LA-FOSSE</u> - Installation chauffage et réfection cour à l'école de regroupement.</p> <p><u>LES CROUTES</u> - Installation chauffage école primaire de regroupement.</p> <p><u>DOSCHES</u> - Réfection des W.C. de l'école.</p> <p><u>DROUPT-SAINT-BASLE</u> - Aménagement école maternelle intercommunale.</p> <p><u>DROUPT-SAINT-MARIE</u> - Grosses réparations aux bâtiments scolaires;</p> <p><u>ETRELLES-SUR-AUBE</u> - Aménagement école primaire de regroupement.</p>				
247	<p><u>GELANNES</u> - Aménagement école maternelle intercommunale.</p> <p><u>MAGNANT</u> - Remplacement chauffage salle de classe.</p>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
248	<p><u>LAUBRESSEL</u> - Réfection sanitaires école primaire de regroupement.</p> <p><u>LUSIGNY-SUR-BARSE</u> - Installation de deux lave-mains à l'école, et installation électrique dans deux classes (filles).</p> <p><u>MAGNY-FOUCHARD</u> - Grosses réparations à l'école primaire de regroupement.</p> <p><u>MERY-SUR-SEINE</u> - Travaux d'amélioration dans 4 classes primaires.</p> <p><u>MERY-SUR-SEINE</u> - Aménagement d'une classe primaire dans des locaux existants.</p> <p><u>MONTCEAUX-LES-VAUDES</u> - Construction d'une clôture à l'école.</p> <p><u>MONTAULIN</u> - Isolation thermique d'une classe préfabriquée.</p> <p><u>ORIGNY-LE-SEC</u> - Aménagement de sanitaires à l'école maternelle.</p> <p><u>ORVILLIERS-SAINT-JULIEN</u> - Aménagement de la cour du groupe scolaire.</p> <p><u>PETIT-MESNIL</u> - Aménagement cour école maternelle et réfection du sol de la classe primaire.</p> <p><u>PONT-SUR-SEINE</u> - Réfection de la cour de l'école (garçons).</p> <p><u>ROSIERES près TROYES</u> - Aménagement d'une cantine scolaire dans des bâtiments existants.</p> <p><u>RUMILLY-LES-VAUDES</u> - Pose de robinets thermostatiques au groupe scolaire.</p>				
249	<p><u>SAINT-GERMAIN</u> - Construction de vestiaires et sanitaires à l'école de LEPINE.</p> <p><u>SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY</u> - Aménagement école primaire de regroupement.</p>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
1015 W					
250	<p><u>SAINT-MESMIN</u> - Aménagement école maternelle de regroupement.</p> <p><u>SAINT-PARRES-LES-VAUDES</u> - Installation chauffage central à l'école.</p> <p><u>SAINTE-SAVINE</u> - Sanitaires à l'école maternelle Berniolle.</p> <p><u>SOULAINES-DHUYS</u> - Installation de l'eau à l'école.</p> <p><u>BAROVILLE</u> - Chauffage à l'école primaire de regroupement.</p> <p><u>CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE</u> - Installation électrique dans les classes.</p> <p><u>LES-GRANDES-CHAPELLES</u> - Aménagement deux classes primaires de regroupement.</p> <p><u>MONTPOTHIER</u> - Construction d'un préau à l'école.</p> <p><u>PARS-LES-ROMILLY</u> - Aménagement cour école maternelle.</p> <p><u>SAINT-LEGER-PRES-TROYES</u> - Installation chauffage dans une classe.</p> <p><u>TRANNES</u> - Aménagement sanitaires classe enfantine.</p> <p><u>VILLELOUP</u> - Aménagement école primaire de regroupement.</p>				
251	<p><u>S.I.V.O.M. de BAR-SUR-AUBE</u> - Aménagement locaux scolaires à COLOMBE-LE-SEC.</p> <p><u>S.I.V.O.M. de BAR-SUR-AUBE</u> - Réfection de 2 cours d'école à BAYEL.</p> <p><u>S.I.V.O.M. de BAR-SUR-AUBE</u> - Aménagement d'une école maternelle à FONTAINE.</p> <p><u>S.I.V.O.M. de BRIENNE-LE-CHATEAU</u> - Remplacement carrelage de la classe à PEL et DER.</p>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
252	<p><u>S.I.V.O.M. de SOULAINES-DHUYS</u> - Toiture de l'école à MORVILLIERS.</p> <p><u>Syndicat de la Haute Vallée de l'ARCE</u> - Aménagement d'une école maternelle intercommunale à VITRY-LE-CROISE.</p> <p><u>S.I.V.O.M. d'ERVY-LE-CHATEL</u> - Réfection des façades, cheminées et toiture de l'école de regroupement des CROUTES.</p> <p><u>S.I.V.O.M. d'ERVY-LE-CHATEL</u> - Aménagement d'une école intercommunale à RACINES.</p> <p><u>S.I.V.O.M. d'ERVY-LE-CHATEL</u> - Aménagement sanitaires à l'école de regroupement des CROUTES.</p> <p><u>TROYES</u> - Chauffage central dans les Etablissements scolaires du premier degré (Programme 1977).</p>				
253	<p><u>LES RICEYS</u> - Aménagement classes primaires (RICEYS-BAS).</p> <p><u>LES RICEYS</u> - Aménagement classe maternelle et annexe (RICEY-BAS).</p> <p><u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Construction 2 escaliers de secours à l'école Gambetta.</p> <p><u>THENNELIERES</u> - Construction sanitaires/vestiaires à l'école de regroupement THENNELIERES/LAUBRESSEL.</p> <p><u>VILLECHETIF</u> - Installation chauffage central classes primaires.</p> <p><u>VILLENAUXE-LA-GRANDE</u> - Réfection sols 2^e classes de l'école maternelle.</p> <p><u>VILLENAUXE-LA-GRANDE</u> - Réfection cour de l'école des filles.</p>				
254	<p><u>ALLIBAUDIERES</u> - Réfection de la cour de la classe maternelle de regroupement.</p>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).
A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
	<p><u>ARSONVAL</u> - Réfection de la toiture et de la cour de l'école.</p> <p><u>BAR-SUR-SEINE</u> - Réfection des cours d'écoles Robert et Leclerc.</p> <p><u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Sécurité dans les écoles (Programme 1978).</p> <p><u>CHESSY-LES-PRES</u> - W.C. et plancher à l'école.</p> <p><u>CLEREY</u> - Aménagement de sanitaires aux écoles.</p> <p><u>COURSAN-EN-OTHE</u> - Clôture de la cour de l'école de regroupement.</p> <p><u>CRENEY</u> - Goudronnage de la cour d'école.</p> <p><u>ERVY-LE-CHATEL</u> - Eau potable dans les classes mobiles.</p> <p><u>ERVY-LE-CHATEL</u> - Electricité et clôture à l'école.</p>				
255	<p><u>ERVY-LE-CHATEL</u> - Sanitaires à la cantine scolaire.</p> <p><u>ESSOYES</u> - Toiture de l'école maternelle.</p> <p><u>ETRELLES-SUR-AUBE</u> - Eclairage de la classe de l'école primaire.</p> <p><u>GYE-SUR-SEINE</u> - Aménagement école maternelle intercommunale.</p> <p><u>JESSAINS</u> - Réfection mur de clôture école.</p>				
256	<p><u>LANDREVILLE</u> - Aménagement d'une école mat.</p> <p><u>LENTILLES</u> - Réfection du plafond d'une classe.</p> <p><u>LIGNY-LE-CHATEAU</u> - Réfection éclairage classe des petits.</p> <p><u>LUYERES</u> - Chauffage central dans les locaux scolaires.</p>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
257	<p><u>MAISONS-LES-CHAOURCE</u> - Aménagement école primaire de regroupement.</p> <p><u>MARIGNY-LE-CHATEL</u> - Réfection de la cour de l'école.</p> <p><u>MARIGNY-LE-CHATEL</u> - Aménagement sanitaires à l'école.</p> <p><u>LE MERIOT</u> - Chauffage dans les classes.</p> <p><u>LE MERIOT</u> - Toiture des écoles.</p> <p><u>MONTAULIN</u> - Aménagement deux salles de classe.</p> <p><u>NOGENT-SUR-AUBE</u> - Chauffage central à l'école primaire de regroupement.</p> <p><u>NOGENT-SUR-SEINE</u> - Aménagement cantine au groupe Flaubert.</p> <p><u>ORIGNY-LE-SEC</u> - Installation chauffage central groupe scolaire (rué de la Paix).</p> <p><u>PEL et DER</u> - Chauffage électrique à l'école primaire.</p> <p><u>PINEY</u> - Réfection sanitaires à l'école de filles.</p> <p><u>LOCHES-SUR-OURCE</u> - Réfection escalier mairie-école.</p> <p><u>RUMILLY-LES-VAUDES</u> - Isolation thermique des classes.</p> <p><u>SAINTE-MAURE</u> - Pose d'un plafond insonorisant au groupe scolaire.</p> <p><u>SAINTE-SAVINE</u> - Groupe scolaire du Parc - réfection cours.</p> <p><u>SAINTE-SAVINE</u> - Cours groupes Chanteloup et Berniolle.</p> <p><u>SEMOINE</u> - Réfection de la toiture de l'école.</p>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).
A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
258	<p><u>PRUGNY</u> - Aménagement école maternelle inter-communale.</p> <p><u>SAINT-GERMAIN</u> - Réfection menuiseries extérieures de l'école.</p> <p><u>TRAINEL</u> - Réfection de la couverture du préau et de la chaufferie.</p> <p><u>VAUCHONVILLIERS</u> - Réfection du préau à l'école de regroupement.</p> <p><u>VENDEUVRE-SUR-BARSE</u> - Réfection des sanitaires à l'école Paul Bert.</p> <p><u>VILLERY</u> - Installation lavabo et W.C. à l'école.</p> <p><u>VILLE-SOUS-LAFERTE</u> - Traitement des charpentes écoles.</p> <p><u>VILLE-SUR-ARCE</u> - Installation du chauffage Central à l'école.</p> <p><u>VILLE-SUR-TERRE</u> - Sanitaires à l'école de regroupement.</p> <p><u>VILLE-SUR-TERRE</u> - Chauffage central à l'école de regroupement.</p>				
259	<p><u>TROYES</u> - Cours d'écoles (Programme 1976).</p> <p><u>S.I.V.O.M. de BAR-SUR-AUBE</u> - Aménagement de sanitaires à l'école de PROVERVILLE.</p> <p><u>S.I.V.O.M. de BAR-SUR-AUBE</u> - Sanitaires à l'école de VILLE-SOUS-LAFERTE.</p> <p><u>S.I.V.O.M. de BAR-SUR-AUBE</u> - Sanitaires à l'école de JUVANCOURT.</p> <p><u>S.I.V.O.M. de BAR-SUR-AUBE</u> - Installation chauffage à l'école de VOIGNY.</p> <p><u>S.I.V.O.M. de BAR-SUR-AUBE</u> - Aménagement sanitaires à l'école d'AILLEVILLE.</p>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
	<p><u>S.I.A.R.P.O.</u> - Aménagement d'une classe maternelle à SAINT-MARDS-EN-OTHE.</p> <p><u>S.I.A.R.P.O.</u> - Installation chauffage central à l'école de BUCEY-EN-OTHE.</p> <p><u>IV - AFFAIRES DIVERSES</u></p> <p>260 <u>M.E.A.R.</u> - Désistements 1976-1977 (filles).</p> <p>261 <u>M.E.A.R.</u> - Désistements 1976-1977 (garçons).</p> <p>262 <u>Cantines scolaires</u> - Année scolaire 1975/76 - Premier trimestre.</p> <p>263 <u>M.E.A.R.</u> - Dossier 1976-1977 (filles).</p> <p>264 <u>M.E.A.R.</u> - Dossier 1976-1977 (filles).</p> <p>265 <u>M.E.A.R.</u> - Dossier 1976-1977 (garçons).</p> <p>266 <u>Cantines scolaires</u> - Année scolaire 1975/76 - deuxième et troisième trimestres.</p> <p>267 <u>Construction scolaires du 1er degré</u> - Programmes annuels 1970 - 1971 - 1972 - 1973 et 1974.</p> <p>268 <u>Subventions diverses du Conseil Général</u> - Demandes - Années 1975 et 1976.</p> <p>269 <u>Constructions scolaires du second degré</u> - Programmes d'investissement - Années 1966 à 1969 inclus.</p> <p>270 <u>Travaux déconcentrés du second degré</u> - Années 1970 à 1975 inclus - Programmes.</p>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
271	<u>M.E.A.R.</u> - Désistements 1977-1978 - Fiches individuelles 76-77.				
272	<u>M.E.A.R.</u> - Désistements 1977-1978 -				
273	<u>M.E.A.R.</u> - Divers dossiers - 1977-1978.				
274	<u>M.E.A.R.</u> - Divers dossiers - 1977-1978.				
275	<u>Sécheresse</u> - 1975.				
276	<u>M.E.A.R.</u> - Studio LEMARIE - Désistements 1977-1978 : CONRAUD - LEMAITRE - PRIEUR.				
277	<u>Cantines</u> - 1974-1975.				
278	<u>Versements cantines</u> - 1976-1977.				
279	<u>Accidents scolaires</u> - Années 1971 à 1975 incl.				
280	<u>Affaires diverses terminées</u> - 1976.				
281	<u>REIMS</u> - Enseignement supérieur - Financement de travaux et de l'hébergement d'étudiants à REIMS.				
282	<u>TROYES</u> - C.E.S. des Jacobins - nationalisation - Travaux divers dans les écoles.				
283	<u>Cartes scolaires</u> - Années 1966 à 1970.				
284	<u>Crédit d'engagement et de paiement</u> - 1973 à 1975.				
285	<u>Travaux déconcentrés</u> - 1974 et antérieurs à 1974 - Diverses communes.				
286	<u>Travaux déconcentrés</u> - 1974 TROYES.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
287	<u>BREYONNES</u> - (échange terrain) <u>LA-CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - (location garage) <u>ESTISSAC</u> - (ouverture classe de 6ème) <u>SAINT-ANDRE-LES-VERGERS</u> - Construction de 4 classes primaires - (prévision implantation groupe scolaire) - <u>SAINT-PARRES-LES-VAUDES</u> + (école intercommunale) - Cours complémentaires du Lycée de garçons - <u>TROYES</u> - Acquisition de propriété - construction annexe rue Elbach - Acquisition école Chanteloup - Aménagement C.E.S. <u>VALLIERES</u> - Aliénation école désaffectée - <u>VINETS</u> - Acquisition 2 baraquements - Département de l'AUBE - Agrandissement de l'école normale d'institutrices.				
288	<u>Conseil Général de l'Aube</u> - 2ème session ordinaire de 1967 - Fonds scolaire des Ets d'Enseignement publics - Années 1967-1968. <u>Conseil Général de l'Aube</u> - 2ème session ordinaire de 1968 - Fonds scolaires des Ets d'Enseignements Publics - Année 1967-1968. <u>Conseil Général de l'Aube</u> - 1ère session ordinaire de 1969. <u>Conseil Général de l'Aube</u> - 2ème session ordinaire de 1969 (1ère partie) - Fonds.				
289	<u>Conseil Général de l'Aube</u> - 1ère session ordinaire de 1968 - P.V. n° IV 75 - rentrée scolaire 1968 - Acquisitions et transferts de classes mobiles. <u>Conseil Général de l'Aube</u> - 2ème session ordinaire de 1968 - Fonds scolaire des Etablissements d'Enseignement Publics - Année scolaire 1968/69. <u>Conseil Général de l'Aube</u> - 2ème session ord. de 1974 (1ère partie) - Fonds.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
290	<p><u>Commission des Affaires Culturelles et de l'Enseignement - Année 1973/74 -</u></p> <p><u>Conseil Général de l'Aube - 2ème session ordinaire de 73 (3ème partie) - Fonds scolaire des Etablissements d'enseignement publics - Année scolaire 1973/1974.</u></p> <p><u>Conseil Général de l'Aube - 2ème session ordinaire de 72 (2ème partie) - Fonds scolaire des Etablissements d'enseignement publics - Année scolaire 1972/73.</u></p> <p><u>Conseil Général de l'Aube - 2ème session ordinaire de 1973 (2ème partie) - Fonds scolaire des Etablissements d'enseignement publics - Année scolaire 1972/73.</u></p>				
291	<p><u>Conseil Général de l'Aube - 2ème session ordinaire de 1971 (2ème partie) - Fonds scolaire des Etablissements d'enseignement publics - Année 1971/72.</u></p> <p><u>Conseil Général de l'Aube - 2ème session ordinaire de 1972 (1ère partie) - Fonds scolaire des Etablissements d'enseignement publics - Année 1971-72.</u></p> <p><u>Commission des Affaires Sociales et de l'Enseignement - Séance du 11 décembre 1972.</u></p> <p><u>Conseil Général de l'Aube - 1ère session ordinaire de 1971 - Rentrée scolaire 71.</u></p> <p><u>Commission des Affaires Sociales et de l'Enseignement - Réunion du 16 décembre 1971.</u></p>				
292	<p><u>Conseil Général de l'Aube - 2ème session ordinaire de 1970 - Fonds scolaire des Etablissements d'enseignement publics - Année scolaire 1970/71.</u></p>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
	<p><u>Conseil Général de l'Aube</u> - 2ème session ordinaire de 1971 (1ère partie) - Fonds scolaire des Etablissements d'enseignement publics - Année scolaire 1970-71.</p> <p><u>Conseil Général de l'Aube</u> - 2ème session ordinaire de 1969 - Fonds scolaire des Etablissements d'enseignement publics - Année scolaire 1969-70.</p> <p><u>Conseil Général de l'Aube</u> - 1ère session ordinaire de 1970 - Implantation de classes mobiles destinées aux Etablissements de premier cycle et aux écoles de regroupement.</p> <p><u>Conseil Général de l'Aube</u> - 1ère session ordinaire de 1970 - Fonds scolaire des Etablissements d'enseignement publics - Année 69/70.</p> <p><u>Conseil Général de l'Aube</u> - 2ème session ordinaire de 1970 - Fonds scolaire des Etablissements d'enseignement publics - Année scolaire 69/70.</p>				
293	<u>M.E.A.R.</u> - Dossiers 77/78 KOCHOWICZ - BEAU-COUSIN - DEON GARNIER - L. GENTY GERARD - LE VAN - MIOQUE - PLIEZ J. - POUPET-ROYER - SERAINE - VASSAL - WURTZ.				
294	<u>M.E.A.R.</u> - 1978/1979 - étudiants et étudiantes logés CROUS - étudiants non logés.				
295	<u>M.E.A.R.</u> - 1978/1979 - étudiantes non logées.				
296	<u>M.E.A.R.</u> - 1978/1979 - étudiants (tes) - désistements.				
297	<u>DIVERSES</u> - Travaux déconcentrés - Programmes 1974 et 1975.				
298	<u>ACCIDENTS SCOLAIRES</u> - 1976.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
299	<u>ACCIDENTS SCOLAIRES - 1977.</u>				
300	<u>DIVERSES - Travaux dans les lycées et collèges non programmés au titre des travaux déconcentrés 1955 à 1967.</u>				
301	<u>DIVERSES - Travaux dans les lycées et Collèges non programmés au titre des travaux déconcentrés - 1967 à 1973.</u>				
302	<u>M.E.A.R. - Fiches individuelles.</u>				
303	<u>Année 1973/74 M.E.A.R. - Associations diverses.</u>				
304	<u>M.E.A.R. - Année 1975/76 - Etudiants E à V.</u>				
305	<u>M.E.A.R. - Années 1975/76 et 1976/77 - GRIMONT - PERRON - MIOCQUE - LEGRIS Luc - Refus 75/76 - liste attente - Refus 76/77 - 1970/71 : dossiers étudiants (tes) divers.</u>				
306	<u>M.E.A.R. - Année 1975/76 - étudiantes B à V.</u>				
307	<u>M.E.A.R. - Année 1969 - Associations diverses.</u>				
308	<u>M.E.A.R. - Année 1968 - Associations diverses.</u>				
309	<u>M.E.A.R. - Année 76/77 - Dossiers d'étudiants (tes) divers - fiches d'état des lieux.</u>				
310	<u>M.E.A.R. - Dossiers étudiants (tes) 1975/76.</u>				
311	<u>M.E.A.R. - Dossiers étudiants (tes) 1975/76.</u>				
312	<u>M.E.A.R. - Dossiers étudiants (tes) 1975/76.</u>				
313	<u>M.E.A.R. - Année 1978/79 - Désistements.</u>				
314	<u>M.E.A.R. - Année 1978/79 - Désistements.</u>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
315	<u>M.E.A.R.</u> - - <u>Fiches individuelles</u> 1978/79 - dossiers divers. - <u>brochures</u> "La scolarité de vos enfants" - circulaire aux maires.				
316	<u>Fonctionnement des Etablissements d'enseignement du second degré</u> - Comptes de gestion 1967 - budgets 1968.				
317	<u>Fonctionnement des Etablissements d'enseignement du second degré</u> - Compte de gestion 1968 budgets 1969.				
318	<u>Subventions diverses</u> - Année 1977.				
319	<u>Enseignement privé</u> - Agréments 1966 - Demandes d'agréments des établissements (1.01.65 au 30.06.65).				
320	<u>Budget Primitif - Projets</u> - 1977 - Décision Modificative n° 1 et Décision Modificative n° 2.				
321	<u>M.E.A.R.</u> - Dossiers des réunions du Comité de gestion de la M.E.A.R. du 16 septembre 71 au 13 juin 1973.				
322	<u>M.E.A.R.</u> - Dossiers des réunions du Comité de gestion du 29 juillet 1973 au 18 novembre 1974.				
323	<u>Comité Départemental de l'Enseignement Primaire</u> - Procès-verbaux - Années 1962 à 1965.				
324	<u>Comité Départemental de l'Enseignement Primaire</u> - Procès-verbaux - Années 1966 à 1969.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
325	<u>Comité Départemental de l'Enseignement Primaire - Procès-verbaux (Année 1970).</u>				
326	<u>Comité Départemental de l'Enseignement Primaire - Procès-verbaux (Année 1971).</u>				
327	<u>M.E.A.R.</u> - Année 1978/79 - Etudiantes A à L. non renouvelantes pour 79/80 + CHAMPROUX - LANNERET - DOUSSOT Annie - MUNIE - FILLION.				
328	<u>M.E.A.R.</u> - Année 1978/79 - Etudiantes M à Z non renouvelantes pour 79/80.				
329	<u>M.E.A.R.</u> - Année 1978/79 - Etudiants non renouvelants pour 1979/1980.				
330	<u>Crédits - Crédits 1976 et compte rendu au Ministère Education - Années 1972 à 76.</u>				
331	<u>Subventions départementales de fonctionnement des collèges - Comptes de gestion 1972 - Budget 1973.</u>				
332	<u>M.E.A.R.</u> - Année 1979/1980 - CAUVE + dossiers étudiants logés CROUS + désistements et dossiers annulés 1979/1980.				
333	<u>M.E.A.R.</u> - Désistements et dossiers annulés 1979/1980.				
334	<u>SUBVENTIONS DIVERSES - Année 1978 - Année 1972 - Notifications 1977 - Délibération Conseil Général 1971.</u>				
335	<u>Subventions départementales pour allègement de charges sur emprunts - Dossier de la Commission départementale de 1958 à 1969.</u>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
336	<u>AIX-EN-OTHE</u> - Terrain de camping - Aménagement.				
337	<u>BAR-SUR-SEINE</u> - Aménagement du terrain de camping. <u>GERAUDOT</u> - Travaux - Station d'épuration.				
338	<u>NOGENT-SUR-SEINE</u> - Terrain de camping - Travaux.				
339	<u>DIVERSES COLLECTIVITES</u> - Travaux déconcentrés - Programme 1976.				
340	<u>DIVERSES COLLECTIVITES</u> - Travaux déconcentrés - Programme 1977 - A à MERY.				
341	<u>DIVERSES COLLECTIVITES</u> - Travaux déconcentrés - Programme 1977 - MARIGNY à V.				
342	<u>Subventions départementales de fonctionnement des Collèges</u> - Comptes de gestion 1973 et Budget 1974.				
343	<u>Subventions départementales de fonctionnement des Collèges</u> - Comptes de gestion 1974 et Budget 1975.				
344	<u>Subventions départementales de fonctionnement des Collèges</u> - Comptes de gestion 1975 et Budget 1976.				
345	<u>Affaires diverses terminées</u> - Année 1977.				
346	<u>Affaires diverses terminées</u> - Année 1978.				
347	<u>Subventions diverses</u> - Année 1979 - Institut universitaire du 3ème âge et du Temps libre 79.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
348	<u>M.E.A.R.</u> - Dossiers des réunions du Comité de Gestion des 20.03.75 - 30.06.75 - 29.07.75 - 11.09.75 - 28.01.76 - 18.05.76 - 19.07.76 et 0.11.76.				
349	<u>M.E.A.R.</u> - Etudiants non renouvelants pour 1980/81 CHILIOT - COLLET E. - COUTTIER - DEBRET - DOMINGO - DOREZ Claude - DOUCE - DOUSSOT - FANDARD - FERRY - FEURE - GREMILLET GROS - GUIRAUD - LAFILLE + fiches de LACOUR, GARNIER D., LECUYER.				
350	<u>M.E.A.R.</u> - Etudiantes non renouvelantes pour 1980-81 LUTET - MARQUOT - PASSEMARD - PIANETTI POIROT - PRALAIN - RICHARD - VOIGNIER - TRINH Y.				
351	<u>M.E.A.R.</u> - Etudiants non renouvelants pour 1980-81 ACKER D. - BARBOTTE - BELLENOUE - BEURY - BOIN - CHAVOTIER - CLAVERIE - DARMON-DEON - GESP - GOFFRIN - GROIA - HOFFMANN.				
352	<u>M.E.A.R.</u> - Etudiants non renouvelants pour 1980-81 MARTIN - MONIOT - PERRIER - PLIEZ - REMY - ROUSSELOT - SAND - SECHURE - VOUILLEMINOT - WEINLING - Thierry - WEINLING J. Marc.				
353	<u>M.E.A.R.</u> - Année 1980-1981 - Etudiants (tes) logés au CROUS et dossiers divers. BOUROTTE - DUPOIRIEUX - CROISE - BEAURIEUX - LOYER - VALERIO - CLEMENT - ROGER - ROUSSELOT SILVERIO - TABARE - VELENTIN - BEAU - CUISIN-DEBURE - DELMAS - GATOULLAT - BOSSO - PHEDOROFF - TISSERAND.				
354	<u>CANTINES SCOLAIRES</u> - Versements - Année scolaire 1977-1978.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
355	<u>CREDITS</u> - Crédits 1977 et compte rendu au Ministère de l'Education de 1977.				
356	<u>DIVERSES COLLECTIVITES</u> - Travaux déconcentrés - Programme 1978.				
357	<u>M.E.A.R.</u> - Désistements 1980-81 - ALKARAZ.				
358	<u>ACCIDENTS SCOLAIRES</u> - Année 1978.				
359	<u>Utilisation de locaux scolaires</u> - Années 1975 à 1978.				
360	<u>Diverses</u> - Subventions départementales de fonctionnement des Collèges - Année 1977.				
361	<u>Diverses</u> - Travaux déconcentrés 1979 - AIX-EN-OTHE à BRIENNE-LE-CHATEAU.				
362	<u>Diverses</u> - Travaux déconcentrés 1979 - LA CHAPELLE-SAINT-LUC à ROMILLY-SUR-SEINE.				
363	<u>Diverses</u> - Travaux déconcentrés 1979 - SAINTE-SAVINE à VENDEUVRE-SUR-BARSE.				
364	<u>REIMS</u> - (Dossiers soumis au Conseil Général de 1970 à 1973) - Faculté de Sciences (demande participation de l'Aube pour la construction) - Equipe ment de l'Ecole de Médecine - Centre Culturel et Social des Etudiants - Fonctionnement de l'Université - Logement des étudiants par le CROUS - Equipe ment du Centre Régional de Formation des professeurs et des maîtres.				
365	<u>CANTINES</u> - Dossier de versements - 1978-1979 (fonctionnement).				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
366	<u>TROYES</u> - CMPP - Aménagement de l'immeuble 43, rue de la Paix.				
367	<u>Diverses</u> - Préparation des rentrées scolaires 1973, 1974, 1975 et 1976, 2ème degré.				
368	<u>Diverses</u> - Préparation des rentrées scolaires 1975 et 1976.				
369	<u>Caisse des Ecoles</u> - Comptes financiers 1974-1975 - Budgets 1975-1976.				
370	<u>Caisse des Ecoles</u> - Comptes financiers 1976-1977 - Budgets 1977-1978.				
371	<u>Caisse des Ecoles</u> - Budgets 1974 - 1979.				
	<u>V - TRANSPORTS SCOLAIRES</u>				
372	<u>Transport scolaire.</u>				
373	<u>Certificats administratifs</u> - 1974-1975.				
374	<u>Délibération Conseil Général</u> - 07-10-1975 : transport d'élèves de MUSSY à CHATILLON-SUR-SEINE - subvention départementale à compter du 1er janvier 1975 - 24-11-1975 : Compte rendu de fonctionnement de l'année 74/75 - 15-01-1975 : Etude organisation des circuits pour campagne 75/76 - Etude d'optimisation confiée à CETE. 15-01-1975 : Organisation et mise en place pour année 1974/1975.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
375	<u>Délibération Conseil Général -</u> 28.11.1974 : Compte rendu de fonctionnement Année 1973-1974. 18.01.1973 - compte rendu de fonctionnement Année 1971-1972 - Organisation et mise en place année 72-73 - Demande de subvention pour construction d'abris pour enfants atten- dant cars. 07.05.1973 : Avance trésorerie aux Communes et syndicats. 28.11.1973 : Compte rendu de fonctionnement Année 1972-1973 - Regroupement ou jumelage écoles primaires. Transport enfants habi- tant fermes et hameaux - Construction abris pour enfants attendant cars.				
376	<u>Délibération Conseil Général -</u> 24.04.1974 : Avance trésorerie - Attribution subvention exceptionnelle. 15.01.1974 : Organisation et mise en place année 1973-1974. 15.01.1974 : Extension aide départementale aux circuits ramassage organisés par écoles privées sous contrat simple ou d'association.				
377	<u>Versements</u> : 1974-1975. (<u>VOIR SUITE 476</u>).				
378	<u>Plan ramassage 1974-1975</u> - Prévisions cam- pagne 74-75 - Dossier financier - campagne 74-75 - campagne 75-76 - mise en place.				
379	<u>Dossier financier</u> (année 1975-1976) - <u>Versements</u> - 1975-1976.				
380	<u>C.T.D.T.</u> - réunion du 7 février 1975 " " du 10 décembre 1976 " " du 23 février 1976.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
381	<u>C.T.D.T.</u> - Réunion du 29 janvier 1974 - " " du 12 décembre 1972 - " " du 12 décembre 1974 - " Plan départemental 1970-1971 - " Réunion du 26 mars 1974.				
382	<u>Certificats administratifs des communes :</u> (années 1975-1976).				
383	<u>Délibération Conseil Général</u> - - question diverse (16 janvier 1975) - session du 14 janvier 1976 - session du 10 mai 1976 - session du 2 septembre 1976 (Commission Dle) - session du 22 novembre 1976.				
384	<u>Délibération Conseil Général</u> - - session du 12 janvier 1977 - session du 2 mai 1977 - session du 29 novembre 1977 -				
385	<u>Certificats administratifs</u> : Année scolaire 1976-1977.				
386	<u>Certificats administratifs</u> : Année scolaire 1976-1977 (suite).				
387	<u>BAR-SUR-AUBE</u> - Dossiers contrats - 1974-75 - 1975-76 - 1976-77 + contrat TREC approuvé le 4 avril 1968. <u>AIX-EN-OTHE</u> - Dossiers contrats - 1974-75 - 1975-76 - 1976-77 + contrat TREC 10-12-1966. <u>ARCIS-SUR-AUBE</u> - Dossiers contrats - 1974-75 - 1975-76 - 1976-77.				
388	<u>BOUILLY</u> - Dossiers contrats - 74-75 - 75-76 - 76-77 + contrat TREC 8-02-1967.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
389	<u>BAR-SUR-SEINE</u> - Dossiers contrats - 1974-75 - 75-76 - 76-77. <u>CHAOURCE</u> - Dossiers contrats - 1974-75 - 75-76 - 76-77. <u>BRIENNE-LE-CHATEAU</u> - Dossiers contrats - 1974-75 - 75-76 - 76-77. <u>LA-CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - Dossiers contrats - contrat TREC base 7 novembre 1966 - 1974-75 - 75-76 - 76-77. <u>LUSIGNY-SUR-BARSE</u> - 1974-75 - 75-76 - 76-77.				
390	<u>ERVY-LE-CHATEL</u> - Dossiers contrats - 1974-75 - 75-76 - 76-77. <u>MERY-SUR-SEINE</u> - Dossiers contrats - Contrat TREC 28 octobre 1966 - 1974-75 - 75-76 - 76-77. <u>PINEY</u> - Dossiers contrats - Contrat TREC 26 février 1967 - 1974-75 - 75-76 - 76-77.				
391	<u>MONTGUEUX</u> - Dossiers contrats - Contrat de base TREC 10 décembre 1969 : 1974-75 - 75-76 - 76-77. <u>NOGENT Nord</u> - Dossiers contrats - 1974-75 - 75-76 - 76-77. <u>NOGENT Sud</u> - Dossiers contrats - 1974-75 - 75-76 - 76-77. <u>S.I.V.O.M. des VAUDES</u> - Dossiers contrats - Contrat de base TREC 14 septembre 1971 - 1971-72 - 72-73 - 73-74 - 74-75 - 75-76 - 76-77. <u>VENDEVRE-SUR-BARSE</u> - Dossiers contrats - 1974-75 - 75-76 - 76-77.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
392	<p><u>MUSSY-SUR-SEINE</u> - Dossiers contrats - 1974-75 - 75-76 - 76-77.</p> <p><u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - Dossiers contrats - Contrat de base TREC 28 octobre 1966 - Contrat LECLERT Georges (1973-1974) - 1974-75 - 75-76 - 76-77.</p> <p><u>SAINT-LOUP-DE-BUFFIGNY</u> - Dossiers contrats - 1971-72 - 72-73 - 73-74 - 74-75 - 75-76 - 76-77.</p> <p><u>SAINT-LYE</u> - Dossiers contrats - 1972-73 - 71-72 - 73-74 - 74-75 - 75-76 - 76-77.</p>				
393	<p><u>BAGNEUX-LA-FOSSE</u> - Dossiers contrats - 1968-69 - 69-70 - 70-71 - 71-72 - 72-73 - 73-74 - 74-75 - 75-76 - 76-77.</p> <p><u>BAR-SUR-SEINE</u> - (commune) - Doss. contrats - 1963-64 - 64-65 - 65-66 - 71-72 - 72-73 - 73-74 - 74-75 - 75-76 - 76-77.</p> <p><u>LA ROTHIERE</u> - Dossiers contrats - 1971-72 - 72-73 - 73-74 - 74-75 - 75-76 - 76-77.</p> <p><u>ROUVRES-LES-VIGNES</u> - Dossiers contrats - 1966-67 - 68-69 - 69-70 - 70-71 - 73-74 - 74-75 - 75-76 - 76-77.</p>				
394	<p><u>BAGNEUX-LA-FOSSE</u> - Dossiers financiers - 1971-72 - 72-73 - 73-74 - 74-75 - 75-76 - 76-77.</p> <p><u>BAR-SUR-SEINE</u> (Commune) - Dossiers financiers - 1971-72 - 72-73 - 73-74 - 74-75 - 75-76 - 76-77.</p> <p><u>MUSSY-SUR-SEINE</u> - Dossiers financiers - 1974-75 - 75-76 - 76-77.</p>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
395	<p><u>SAINT-LYE</u> - Dossiers financiers - 1971-72 - 72-73 - 73-74 - 74-75 - 75-76 - 76-77.</p> <p><u>LA ROTHIERE</u> - Dossiers financiers - 1971-72 - 72-73 - 73-74 - 74-75 - 75-76 - 76-77.</p> <p><u>ROUVRES-LES-VIGNES</u> - Dossiers financiers - 1971-72 - 72-73 - 73-74 - 74-75 - 75-76 - 76-77.</p> <p><u>Dossiers financiers :</u> <u>MONTGUEUX</u> - 1974-75 - 75-76 - 76-77. <u>NOGENT Nord</u> - 1974-75 - 75-76 - 76-77. <u>NOGENT Sud</u> - 1974-75 - 75-76 - 76-77. <u>VAUDES</u> - 1971-72 - 72-73 - 73-74 - 74-75 - 75-76 - 76-77. <u>VENDEUVRE-SUR-BARSE</u> - 1974-75 - 75-76 - 76-77. <u>ROMILLY-SUR-SEINE</u> - 1974-75 - 75-76 - 76-77. <u>SAINT-LOUP-DE-BUFFIGNY</u> - 1971-72 - 72-73 - 73-74 - 74-75 - 75-76 - 76-77.</p>				
396	<p><u>Dossiers financiers :</u> <u>ARCIS-SUR-AUBE</u> - 1974-75 - 75-76 - 76-77. <u>AIX-EN-OTHE</u> - " " " <u>BAR-SUR-AUBE</u> - " " " <u>BAR-SUR-SEINE</u> - " " " <u>BOUILLY</u> - " " " <u>BRIENNE-LE-CHATEAU</u> - " " " <u>CHAUORCE</u> - " " " <u>LA CHAPELLE-ST-LUC</u> - " " " <u>ERVY</u> - " " " <u>LUSIGNY-SUR-BARSE</u> - " " " <u>MERY-SUR-SEINE</u> - " " " <u>PINEY</u> - " " "</p>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
397	<u>TURGY</u> - Dossiers généraux (circuits supprimés) <u>SEMOINE</u> - - id -				
398	<u>Affaires diverses terminées :</u> <u>AIX-EN-OTHE</u> - 1974-à 1977 - <u>ARCIS-SUR-AUBE</u> - 1960 à 1977 - <u>BAGNEUX</u> - 1970 - <u>BAR-SUR-SEINE</u> - 1974 à 1978. - <u>BOUILLY</u> - 1972 à 1977 - <u>BRIENNE-LE-CHATEAU</u> - 1959 à 1974 - <u>CHAOURCE</u> - 1974 à 1977 - <u>LA CHAPELLE-SAINT-LUC</u> - 1964 à 1978.				
399	<u>Affaires diverses terminées :</u> <u>ERVY-LE-CHATEL</u> - 1961 - 1977 - <u>LUSIGNY-SUR-BARSE</u> - 1964 - 1975 - <u>MERY-SUR-SEINE</u> - 1967 - 1977 - <u>MONTGUEUX</u> - 1969 - 1977 - <u>NOGENT Nord</u> - 1977 - <u>NOGENT Sud</u> - 1960 - 1972 -				
400	<u>Affaires diverses terminées :</u> <u>PINEY</u> - 1962 - 1977 <u>ROMILLY</u> - 1974 - 1977 <u>ROUVRES-LES-VIGNES</u> - 1956 - 1958 - <u>SAINT-LYE</u> - 1966 - 1974 - <u>VAUDES</u> - 1974 - 1977 - <u>SAINT-LOUP-DE-BUFFIGNY</u> - 1971-1972 - <u>VENDEUVRE-SUR-BARSE</u> - 1959-1976.				
401	<u>MUSSY-SUR-SEINE</u> - Transport des élèves aubois dans les Etablissements scolaires de la Côte d'Or.				
402	<u>Dossier financier</u> - Campagne 1976-1977.				
403	<u>Dossier versement</u> - Campagne 1976-1977 (1ère partie).				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
404	<u>Dossier versement</u> - 1976-77 (suite et fin) - <u>Préparation de la campagne 76-77.</u>				
405	<u>Syndicats AIX-EN-OTHE à CHAOURCE - A à C -</u> <u>Certificats administratifs contrôlés -</u> <u>Campagne 1977-1978.</u>				
406	<u>Syndicats D à N -</u> - d° -				
407	<u>Syndicats R à Z +</u> - d° - <u>communes -</u>				
408	<u>Diverses - Dossier versements - année 1977/78</u>				
409	<u>Diverses - Dossier financier - Préparation</u> <u>de la campagne 1977-1978.</u>				
410	<u>Communes et Syndicats A à B - Certificats</u> <u>administratifs 1978-1979.</u>				
411	<u>Communes et Syndicats C à M -</u> - d° -				
412	<u>Communes et Syndicats N à Z -</u> - d° -				
413	<u>Syndicats :</u> <u>ARCIS-SUR-AUBE - BAR-SUR-AUBE - AIX - BAR-SUR</u> <u>SEINE - BOUILLY - Dossiers contrats et sur-</u> <u>veillance - Années scolaires 1977-1978 -</u> <u>1978-1979.</u>				
414	<u>BRIENNE - LA CHAPELLE-SAINT-LUC - CHAOURCE -</u> <u>LUSIGNY - Dossiers contrats et surveillance</u> <u>Années 1977-1978 - 1978-1979.</u>				
415	<u>ERVY - MERY - MONTGUEUX - NOGENT -(Nord et</u> <u>Sud) - PINEY - Dossiers contrats et surveil-</u> <u>lance - Années 1977-1978 - 1978-1979.</u>				
416	<u>Syndicats :</u> <u>ROMILLY-SUR-SEINE - LA FOSSE-CORDUAN -</u>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
417	<p><u>VENDEUVRE-SUR-BARSE - LES VAUDES - BAGNEUX - LA ROTHIERE - JESSAINS - MAROLLES-LES-BAILLY-</u> Dossiers contrats et surveillance - Années 1977-1978 - 1978-1979.</p> <p><u>Communes :</u> <u>BAR-SUR-SEINE - VILLECHETIF - ROUVRES-LES-VIGNES - SAINT-LYE - VAILLY - MUSSY -</u> Dossiers contrats et surveillance - Années 1977-1978 - 1978-1979.</p> <p><u>Syndicats :</u> <u>ROMILLY-SUR-SEINE - LA FOSSE-CORDUAN - VENDEUVRE - LES VAUDES - BAGNEUX - JESSAINS - MAROLLES-LES-BAILLY -</u> Dossiers financiers - Années scolaires 1977-1978 et 1978-1979.</p> <p><u>Communes :</u> <u>BAR-SUR-SEINE - VILLECHETIF - ROUVRES-LES-VIGNES - SAINT-LYE - VAILLY - MUSSY -</u> Dossiers financiers - Années scolaires 1977-1978 et 1978-1979.</p>				
418	<p><u>PINEY - NOGENT (NORD et SUD) - MONTGUEUX - MERY - ERVY - LUSIGNY-SUR-BARSE - CHAOURCE - LA CHAPELLE - BRIENNE - BOUILLY - BAR-S/-SEINE - BAR-SUR-AUBE - AIX-EN-OTHE - ARCIS-SUR-AUBE -</u> Dossiers financiers - Années scolaires 1977-1978 et 1978-1979.</p>				
419	<p><u>Dossiers contrats :</u> <u>NOGENT (Sud) - JESSAINS - VILLECHETIF -</u> Année scolaire 1976-1977 -</p> <p><u>Dossier financier :</u> <u>VILLECHETIF - 1976-1977 -</u></p> <p><u>Dossier rapports au Conseil Général -</u> 17 janvier 1978 - 10 mai 1978 - 6 novembre 78 16 janvier 1979 - 3 mai 1979 - 19 novembre 79.</p>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
	<u>VI - CLASSES MOBILES</u>				
420	<u>Délibération Conseil Général - 29 avril 1975-</u> <u>9 Juin 1975 - 24 novembre 1975.</u>				
421	<u>Délibération Conseil Général -</u> <u>10 mai 1976.</u> <u>Délibération Commission départementale -</u> <u>21 juin 1976 - 11 octobre 1976 - 8 novembre</u> <u>1976 - 20 décembre 1976.</u>				
422	<u>Délibération Conseil Général -</u> <u>12 janvier 1977 - 3 mai 1977 -</u> <u>Commission départementale -</u> <u>11 juillet 1977 - 30 novembre 1977.</u>				
423	<u>Dossiers marchés - 1974 - 1975 ; 1975 - 1976;</u> <u>1976 - 1977.</u>				
424	<u>Délibération Conseil Général et Commission</u> <u>départementale - 1979.</u>				
425	<u>Délibération Conseil Général et Commission</u> <u>départementale - 1978</u> - Transferts marchés 1978 - - Transferts marchés 1979 .				
	<u>VII - ALLOCATION SCOLAIRE</u>				
426	<u>Fonds scolaires départementaux - Année 1968.</u>				
427	<u>Subventions d'équipement 1973-1974 - Classes</u> <u>de transition - classes pratiques - C.P.A. -</u> <u>dépliant 73-74.</u>				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
428	<u>Subvention d'équipement 1973-1974</u> - S.E.S. - Mat. d'enseignement - cantines primaires - classes initiation pour enfants étrangers - cantines de C.E.G. - classes d'application.				
429	<u>Classes de perfectionnement</u> - 1973-1974.				
430	<u>Année 1973-74</u> - CDDP - GAPP - Psychologie - Bibliothèques C.E.G. - Conseiller pédagogique pour l'éducation musicale. <u>Année 1972-73</u> - Education musicale par technique audio-visuelle - Attribution 430 000 F au Département pour acquisition de classes mobiles Dépliants : 69-70 - Chap. 912.31 70-71 ; 45.22 et 912.31 et 73-74 : 45.22.				
431	<u>Années 1970-71 à 1974-75</u> - AILLEVILLE - ARCONVILLE - ARRENTIERES - ARSONVAL - BAROVILLE - BAR-SUR-AUBE - BAYEL - BERGERE S - CHAMPIGNY-LEZ-MONDEVILLE - COLOMBE-LE-SEC - JAUCOURT - JUVANCOURT - LIGNOL-LE-CHATEAU - LONGCHAMP-SUR-AUJON - MONTIER-EN-L'ISLE - PROVERVILLE - URVILLE.				
432	<u>Années 1970-71 à 1974-75</u> - FONTAINE - VILLE-SOUS-LAFERTE - VOIGNY - BLAINCOURT-SUR-AUBE - BRIENNE-LA-VIEILLE - DIENVILLE - EPAGNE - HAMPIGNY - LESMONT - MAIZIERES-LES-BRIENNE - BRIENNE-LE-CHATEAU - MATHAUX - PEL et DER - PRECY-SAINT-MARTIN.				
433	<u>Années 1970-71 à 1974-75</u> - RADONVILLIERS - RANCES - ROSNAY-L'HOPITAL - SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE - VALLENTIGNY - AULNAY - BALIGNICOURT - CHAVANGES - DONNEMENT JONCREUIL - LENTILLES - PARS-LES-CHAVANGES - COLOMBE-LA-FOSSE - CRESPIY-LE-NEUF - ECLANCE - EPOTHEMONT - JUZANVIGNY - MORVILLIERS - PETIT-MESNIL.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
434	<u>Années 1970-71 à 1974-75 -</u> SOULAINES-DHUY - THORS - VERNONVILLIERS - VILLE-SUR-TERRE - ARGANCON - BLIGNY - BOSSAN- COURT - DOLANCOURT - JESSAINS - LOGE-AUX- CHEVRES - MAGNY-FOUCHARD - MEURVILLE - SPOY - TRANNES - UNIENVILLE - VAUCHONVILLIERS - VENDEUVRE-SUR-BARSE - VILLENEUVE-AU-CHENE - AVANT-LES-MARCILLY - AVONS-LA-PEZE - DIERREY- SAINT-JULIEN - DIERREY-SAINT-PIERRE.				
435	<u>Années 1970-71 à 1974-75 -</u> FAUX - VILLECERF - FAY-LES-MARCILLY - MAR- CILLY-LE-HAYER - MARIGNY-LE-CHATEL - PALIS - PLANTY - POUY-SUR-VANNES - PRUNAY-BELLEVILLE- SAINT-FLAVY - SAINT-LUPIEN - TRANCAULT - VAL D'ORVIN - VILLEHARDOUIN - VILLADIN.				
436	<u>Années 1970-71 à 1974-75 -</u> BARBUISE - MONTPOTHIER - PERIGNY-LA-ROSE - PLESSIS-BARBUISE - LA SAULSOTTE - VILLENAUXE- AIX-EN-OTHE - BERULLE - MARAYE-EN-OTHE - PAISY-COSDON - RIGNY-LE-FERON - SAINT-BENOIST SUR-VANNE - SAINT-MARDS-EN-OTHE - LA FOSSE- CORDUAN - VILLEMOIRON-EN-OTHE - VULAINES.				
437	<u>Années 1970-71 à 1974-75 -</u> LE MERIOT - NOGENT-SUR-SEINE - SAINT-AUBIN - SOLIGNY-LES-ETANGS - TRAINEL - CRANCEY - FONTAINES-LES-GRES - GELANNES - MAIZIERES- LA-GRANDE-PAROISSE - ORIGNY-LE-SEC - ORVIL- LIERS-SAINT-JULIEN - OSSEY-LES-TROIS-MAISONS - ROMILLY-SUR-SEINE - SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY SAINT-LOUP-DE-BUFFIGNY.				
438	<u>Années 1970-71 à 1974-75 -</u> MERY-SUR-SEINE - MESGRIGNY - PLANCY-L'ABBAYE - PREMIERFAIT - RILLY-SAINTE-SYRE - SAINT-MESMIN SAVIERES - VALLANT-SAINT-GEORGES - BOUY-SUR- ORVIN - FONTAINE-MACON - GUMERY - LOUPTIERE- THENARD - SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
439	<u>Années 1970-71 à 1974-75 -</u> BOULAGES - CHAMPFLEURY - CHAPELLE-VALLON - CHAUCHIGNY - DROUPT-SAINT-BASLE - DROUPT- SAINTE-MARIE - ETRELLES-SUR-AUBE - GRANDES- CHAPELLES - LONGUEVILLE-SUR-AUBE - BAR-SUR- SEINE - BOURGUIGNONS - BRIEL-SUR-BARSE - CHAPPES - CHAUFFOUR-LES-BAILLY - COURTENOT.				
440	<u>Années 1970-71 à 1974-75 -</u> FOUCHERES - FRALIGNES - JULLY-SUR-SARCE - MAROLLES-LES-BAILLY - MERREY-SUR-ARCE - MOUSSEY - RUMILLY-LES-VAUDES - SAINT-PARRES- LES-VAUDES - VAUDES - VILLEMORTIEN - VILLE- MOYENNE - VILLE-SUR-ARCE - VILLY-EN-TRODES - VIREY-SOUS-BAR - BOUILLY - CORMOST.				
441	<u>Années 1970-71 à 1974-75 -</u> ISLE-AUMONT - JEUGNY - MONTCEAU-LES-VAUDES - SOMEVAL - SAINT-THIBAUT - VILLEMEREUIL - VILLERY - VILLY-LE-MARECHAL - SOULIGNY - SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL - SAINT-LEGER -PRES- TROYES - AVREUIL - BALNOT-LA-GRANGE - CHAOURCE - CHESLEY - CUSSANGY.				
442	<u>Années 1970-71 à 1974-75 -</u> COUSSEGNEY - ETOURVY - LES GRANGES - LAGESSE- LANTAGES - LIGNIERES - LES-LOGES-MARGUERON - LOGE-POMBLIN - MAISONS-LES-CHAOURCE - PARGUES PRUSY - VANLAY - AUXON - CHAMOY - ARCIS-SUR- AUBE - AUBETERRE - CHARMONT-SOUS-BARBUISE.				
443	<u>Années 1970-71 à 1974-75 -</u> LE CHENE - HERBISSE - MAILLY-LE-CAMP - ORMES- POIVRES - POUAN-LES-VALLEES - SAINT-REMY-SOUS BARBUISE - TORCY-LE-GRAND - VILLETTE-SUR-AUBE COURSAN-EN-OTHE - EAUX-PUISEAUX - ERVY-LE- CHATEL - MONTIGNY-LES-MONTS - RACINES - SAINT PHAL - VILLENEUVE-AU-CHEMIN - VOSNON.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
444	Années 1970-71 à 1974-75 - BEUREY - CUNFIN - ESSOYES - Synd. de la Haute Vallée de l'ARCE - FONTETTE - LANDREVILLE - LOCHES-SUR-OURCE - NOE-LES-MALLETS - PUIITS ET NUISEMENT - SAINT-USAGE - VITRY-LE-CROISE - BERCENAY-EN-OTHE - BUCEY-EN-OTHE - CHENNEGY -				
445	Années 1970-71 à 1974-75 - ESTISSAC - FONTVANNES - MESSON - NEUVILLE- SUR-VANNE - BOURANTON - CLEREY - COURTERANGES- FRENOY-LE-CHATEAU - LAUBRESSSEL - LUSIGNY-SUR- BARSE - MESNIL-SAINT-PERE - MONTAULIN - MONTREUIL-SUR-BARSE - VAUCHASSIS, VILLEMAUR-S/- VANNE.				
446	Années 1970-71 à 1974-75 - MONTIERAMEY - ROUILLY-SAINT-LOUP - THENNE- LIERES - VERRIERES - Syndicat de BELLEVUE - BUXEUIL - Syndicat de BELLEVUE CELLES-SUR- OURCE - Syndicat de BELLEVUE POLISOT - Syn- dicat de BELLEVUE POLISY - COURTERON - GYE- SUR-SEINE - MUSSY-SUR-SEINE - NEUVILLE-SUR- SEINE - PLAINES-SAINT-LANGE.				
447	Années 1970-71 à 1974-75 - LES RICEYS - MACEY - MONTGUEUX - LES NOES PRES TROYES - LA-RIVIERE-DE-GORPS - SAINTE-SAYINE - TORVILLIERS - SAINT-PARRES-AUX-TERTRES - VILLE- CHETIF - LAVAU - MERGEY - PONT-SAINT-MARIE - SAINT-BENOIT-SUR-SEINE - SAINTE-MAURE - VAILLY VILLACERF.				
448	Années 1970-71 à 1974-75 - GRANDVILLE - ISLE-AUBIGNY - LHUITRE - LONGSOLS- MESNIL-LA-COMTESSE - MESNIL-LETTRE - NOGENT- SUR-AUBE - SAINT-NABORD - SUR-AUBE - TROUAN - LE GRAND - VAUPOISSON - VINETS - AVIREY - LINGEY- BAGNEUX-LA-FOSSE - BALNOT-SUR-LAIGNES - BREGELOGNE - CHANNES.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
449	<u>Années 1970-71 à 1974-75 -</u> MAGNANT - ONJON - PINEY - ROUILLY-SACEY - VAL-D'AUZON - LUYERES - MESNIL-SELLIERES - BOUY-LUXEMBOURG - BREVONNES - AVANT-LES- RAMERUPT - COCLOIS - DAMPIERRE - DOSNON ET TROUANS.				
450	<u>Années 1970-71 à 1974-75 -</u> ROSIERES-PRES-TROYES - SAINT-JULIEN-LES-VILLAS TROYES.				
451	<u>Années 1970-71 à 1974-75 -</u> BARBEREY-SAINT-SULPICE - LA-CHAPELLE-SAINT-LUC PAVILLON-SAINTE-JULIE - PAYNS - SAINT-LYE - LAINES-AUX-BOIS - SAINT-ANDRE-LES-VERGERS - SAINT-GERMAIN - BREVIANDES.				
452	<u>Année 1972-1973 -</u> Equipement mat. d'enseigne- ment - classes d'application - classes de perfectionnement.				
453	<u>Année 1972-1973 -</u> Equipement classes pratiques Mobilier externat - Cantines de C.E.G. - Can- tines primaires.				
454	<u>Année 1972-1973 -</u> Récapitulatif des subven- tions 1972-73 sur le 912.31, art. 130.35 - (dépliant) - Equipement S.E.P. - classes tran- sition - initiation pour enfants étrangers - Récapitulatif (dépliant) des subventions sur le compte 4522 - GAPP - Psychologie - CDDP - Bibliothèques scolaires.				
455	<u>Année 1967 -</u> - Fonds scolaires départementaux - crédits Ministère. - Commission Affaires Culturelles et de l'en- seignement du 18 décembre 1969.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
456	<u>Année 1974-1975</u> - Fonds de scolarité CDDP - GAPP - Education musicale - Bibliothèques - Psychologie - Moyens audio-visuels années 59-60 à 74-75 - dépliant.				
457	<u>Année 1974-1975</u> - Cantines primaires - Classes de perfectionnement.				
458	<u>Année 1974-1975</u> - Classes de transition - classes d'initiation pour enfants étrangers - S.E.S. mobilier d'externat - classes d'application - cantines C.E.G. - classes pratiques CPA - CPPN - Mat. d'enseignement.				
459	<u>Enseignement Privé hors-contrat et sous-contrat</u> - Fonds scolaire - crédits du Ministère - Années 1965-66 à 1968-69.				
460	<u>Enseignement Privé hors contrat</u> - Fonds scolaire - crédits du Ministère année 1970-71. <u>Enseignement Privé hors contrat et sous-contrat</u> - Fonds scolaire - crédits du Ministère - année 1969-70.				
461	<u>Allocation scolaire diverses collectivités</u> - Année 1965-1966 - arrêtés préfectoraux de versements - émargement de l'A.P. d'attribution bordereaux roses.				
462	<u>Diverses collectivités</u> - Année 1966-1967 - A.P. d'attribution - certificat administratif de versements - bordereaux roses.				
463	<u>Diverses collectivités</u> - Année 1967-1968 - A.P. d'attribution - certificat administratif de versements - bordereaux roses.				
464	<u>Enseignement public et privé</u> - Années 1971 à 1975 - crédits du Ministère - effectifs scolaires.				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
465	<u>Diverses collectivités</u> - Fonds scolaire - certificat de versements -A.P. d'attribution directe - bordereaux roses - 1970-71 - 1971- 72, 1972-73.				
466	<u>Diverses collectivités</u> - - d° - Année scolaire 1969-1970. <u>Enseignement privé sous-contrat</u> - Année 1967- 1968 - fonds scolaire - versement aux Asso- ciations. <u>Enseignement privé</u> - compte-rendu d'utilisa- tion du fonds scolaire 1969-1970 - Année scolaire 1968-1969 - Années 1965-66 à 1967-68.				
467	<u>Enseignement public et privé</u> - Fonds scolaire crédits du Ministère - Années 1969 et 1970.				
468	<u>Allocation scolaire - diverses communes</u> - DOSCHES (70-71 à 72-73) - ST-ETIENNE-SOUS- BARBUISSE (70-71 à 74-75) - VOUE (70-71 à 74- 75) - CHESSY-LES-PRES (70-71 à 74-75) - CROUTES (70-71 à 74-75) - ALLIBAUDIERES (70- 71 à 74-75) - RUVIGNY (70-71 à 73-74) - NOZAY (70-71 à 74-75) - BUCHERES (70-71 à 74-75) - CRESANTIGNES (70-71 à 74-75) - FAYS-LA-CHAPELLE (70-71 à 74-75).				
469	<u>Allocation scolaire - diverses communes</u> - BERNON (70-71 à 74-75) - SAINT-POUANGE (70-71 à 74-75) - SEMOINE (d°) - COUVIGNON (d°) - VILLENEUVE-AU-CHATELOT (d°) - SIVOM BAR-SUR- AUBE (71-72 à 73-74) - CHATRES (70-71 à 74-75) CHARNY-LE-BACHOT (70-71 à 74-75) - PONT-SUR- SEINE (d°) - PARS-LES-ROMILLY (d°) - MARNAY- SUR-SEINE (70-71 à 72-73) - AMANCE (70-71 à 74-75).				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
<u>1015 W</u>					
470	<u>Année 1975-1976</u> - CPA - CPPN - classes pratiques et classes de perfectionnement - dépliant avec bordereaux roses.				
471	<u>Année 1975-1976</u> - Mat. enseignement C.E.G. - Cantines C.E.G. - S.E.S. - classes d'initiation enfants étrangers - classes d'application cantines primaires.				
472	<u>Année 1975-1976</u> - C.D.D.P. - Education masculine - Moyens audio-visuels - GAPP - Psychologie - dépliant.				
473	<u>Fonds scolaire - Années 1956-1957 à 1964-1965</u> - Arrêtés généraux de versements - bordereaux roses. <u>Allocations 1952-53 à 55-56</u> - reversements à la caisse départementale scolaire - rapport Conseil Général 1965 - création bibliothèque centrale de prêt - Rapport Conseil Général 1965 - centre Orientation scolaire et professionnelle - inscription de crédits - Rapport Conseil Général 1965 - Lycée agricole et collège agricole féminin - implantation - divers dossiers - reversements.				
474	<u>PAVILLON-SAINTE-JULIE - TROYES - ROMILLY - MONTIERAMEY - CHAVANGES - MESGRIGNY - VALLIERES</u> <u>LIGNOL-LE-CHATEAU</u> - Années 1960-61 à 1964-65 - Association de Parents d'élèves des écoles privées - Déclarations.				
475	<u>Années 1960-1961 à 1964-1965</u> - SAINT-NABORD - RHEGES - BOUY/ORVIN - AVANT-LES-MARCILLY - FONTAINE-MACON - BOURGUIGNONS - TRANCAULT.				
476	<u>TRANSPORTS SCOLAIRES</u> : Versements 1975-1976 (suite).				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.